

# Rapport d'activités 2022

**Pôle Hébergement et Services de l'AMEC**

Siège Administratif  
10 rue Maugey  
71100 Chalon sur Saône



# SOMMAIRE

## I- Personnes accompagnées Pages 3 à 16

1. Approche statistique globale des services et structures
2. Personnes accompagnées au Foyer d'Hébergement Traditionnel (FHT)
3. Personnes suivies par le Service d'Accueil de Jour (SAJ)
4. Personnes accompagnées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

## II- Spécificités des structures Pages 17 à 42

1. Activité par structure
2. Etat des listes d'attente des établissements et services
3. Les accompagnements par structure
  - A. Au Foyer d'Hébergement Traditionnel (FHT)
  - B. Au Service d'Accueil de Jour (SAJ)
  - C. Au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
4. Congés d'été des personnes accompagnées

## III- Ressources collectives Pages 43 à 44

1. Réunions institutionnelles
2. Projet de transformation de l'offre

## IV Ressources humaines Pages 45 à 53

1. Organigramme 2022
2. Mouvements du personnel
3. Gestion RH
4. Formation du personnel
5. Accueil et suivi de stagiaires en formation
6. Démarche qualité

## Conclusions et perspectives Page 54

## I- Personnes accompagnées

### I.1 Approche statistique globale des services et structures

Pour l'ensemble des services et structures du Pôle AMEC Hébergement et Services, les données statistiques au 31/12/2022 sont les suivantes.

#### ↳ Nombre de personnes accompagnées :

12 personnes sont accompagnées simultanément par le Service d'Accueil de Jour et par un service ou une structure d'hébergement. Ce sont donc **137 accompagnements** qui sont réalisés.

#### ↳ File active

Structures	Agrément	File active 2019	File active 2020	File active 2021	File active 2022	Commentaires
SAVS	81	85 + 4	86 + 4	89 + 5	86 + 6	Prenant en compte la place d'évaluation
SAJ	11	23	21	20 + 3	22 + 3	
FHT	33	36	33	33 + 3	33 + 2	En lien avec la modification de l'agrément + 5 places au 01/09/2019

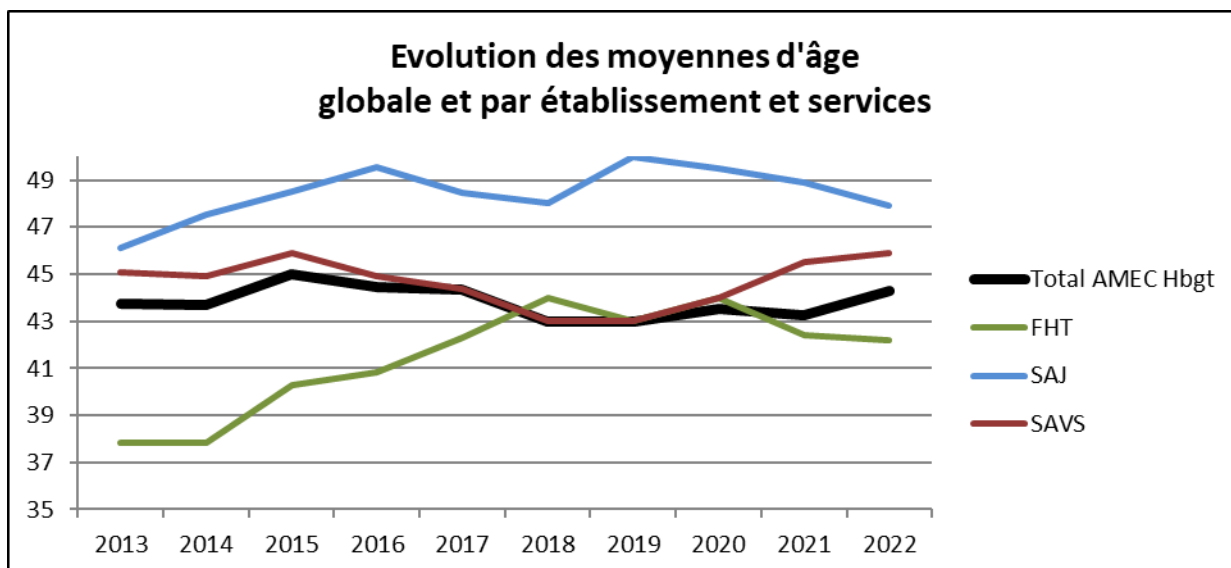
#### ↳ Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2022

	Hommes	Femmes	Total
SAJ	9	13	22
SAVS	47	35	82
FHT	19	14	33
TOTAL	75	62	137 personnes

↳ Les personnes accueillies ou accompagnées sont **majoritairement des hommes à 55 %**, les femmes représentant donc 45 % de l'effectif (Légère augmentation du nombre d'hommes par rapport à 2021 (54%).

↳ La **moyenne d'âge globale est de 44,3 ans** (moyenne française 42.2 ans, source INSEE).

53 personnes ont moins de 40 ans (50 en 2021 ; 49 en 2020 ; 50 en 2019) et 72 personnes ont plus de 40 ans (58%) (71 en 2021 (59%) ; 70 en 2020 et 2019 soit 58%) ; 51 personnes ont plus de 50 ans (41%) (49 en 2021 ; 48 en 2020 ; 45 en 2019 soit 39%).



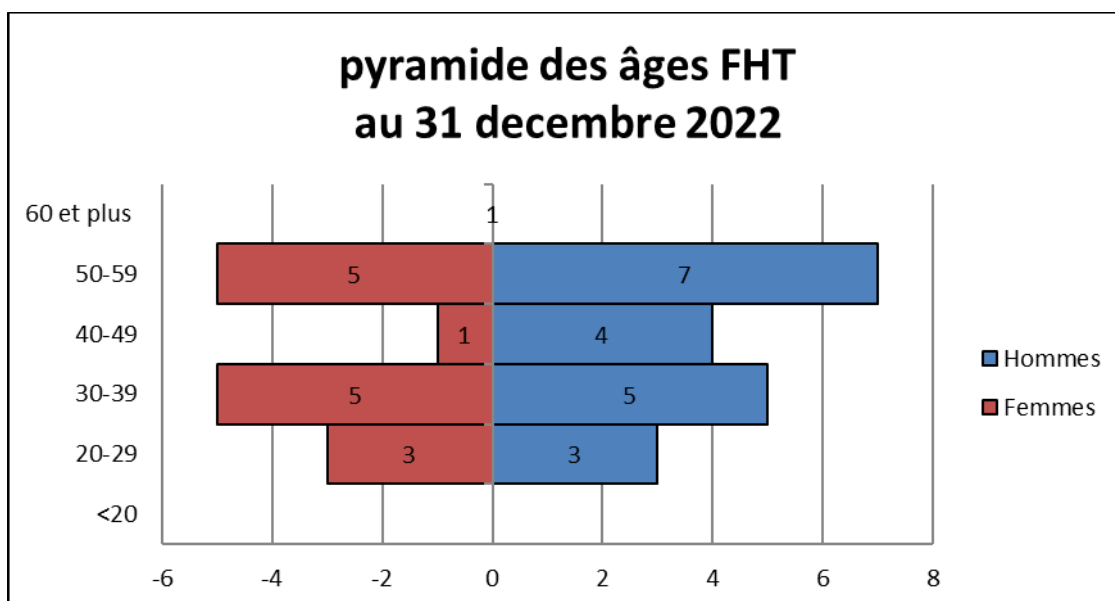
- ↳ La personne la plus jeune a 21 ans, la plus âgée a 70 ans.
- ↳ La **durée moyenne de séjour** des personnes accompagnées au sein des services du Pôle AMEC Hébergement et Services est de 10 ans (9 ans ½ en 2021 et 2020 ; 10 ans en 2019).

## I.2 Personnes accompagnées au Foyer d'Hébergement Traditionnel

Pour rappel :

- ↳ Effectif jusqu'au 13/09/2019 : 28 personnes  
(27 personnes + 1 personne sur la chambre de dépannage)
- ↳ Effectif à partir du 14/09/2019 : 33 personnes  
(32 personnes + 1 personne sur la chambre de dépannage)

↳ Répartition par sexe et âge

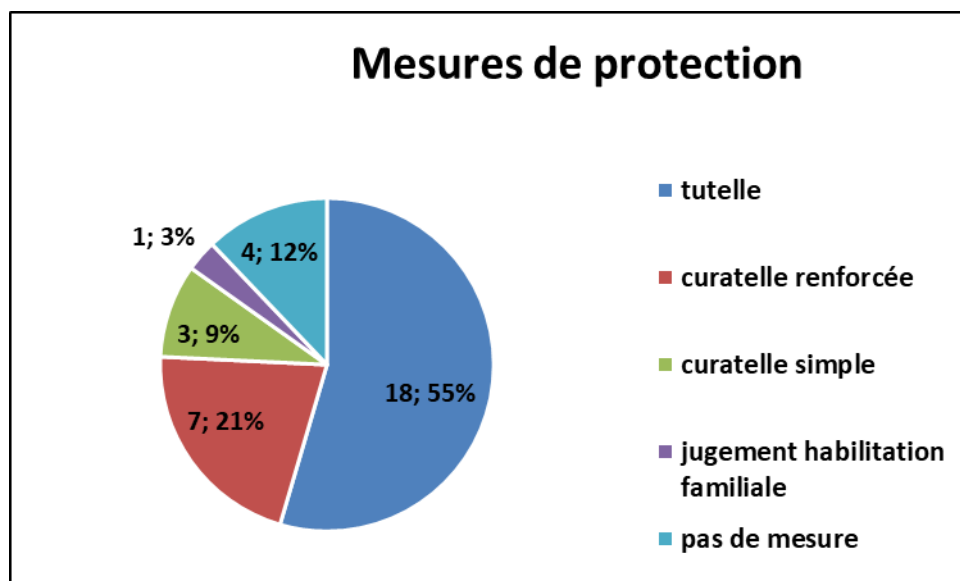


- ⇒ Personne la plus jeune : 22 ans
- ⇒ Personne la plus âgée : 59 ans
- ⇒ La moyenne d'âge est de **42 ans** (42 en 2021 ; 44 en 2020 ; 43 en 2019)
- ⇒ 36 % de l'effectif a plus de 50 ans (42% en 2022 et 2021 ; 45% en 2020 ; 42% en 2019 ; pour mémoire : 29% en 2015)
- ⇒ 48 % de l'effectif a moins de 40 ans (45% en 2022 et 2021 ; 42% en 2020 et 2019 ; pour mémoire : 39% en 2015)
- ⇒ La durée moyenne du séjour au Foyer d'Hébergement Traditionnel est 9 ans ½ (9 ans en 2022 et 2021 ; 8 ans ½ en 2020 ; 7 ans ½ en 2019 ; pour mémoire : 9 ans en 2018).

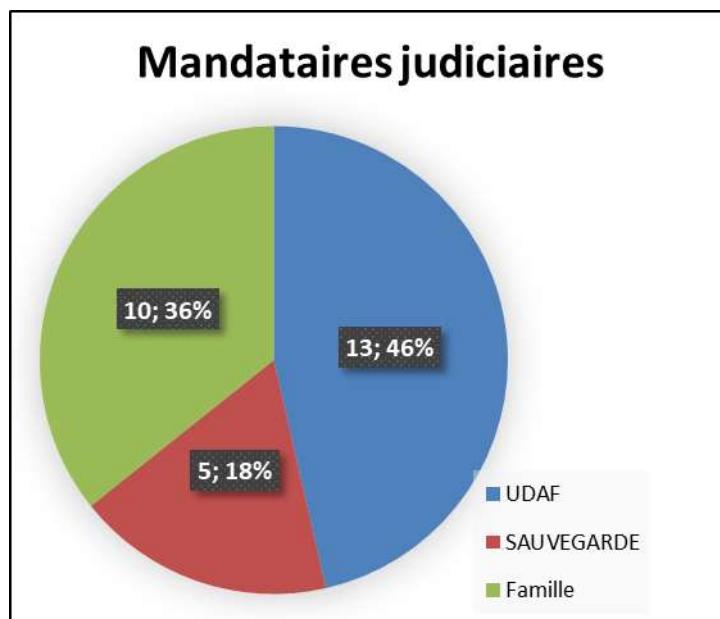
SEXE	Ensemble des résidents	%	U1	%	U2	%	U3	%
Femmes	14	42 %	5	45 %	3	27 %	6	55 %
Hommes	19	58 %	6	55 %	8	73 %	5	45 %

- ⇒ Equilibre H/F sur les unités 1 et 3.

### ↳ Mesures de protection



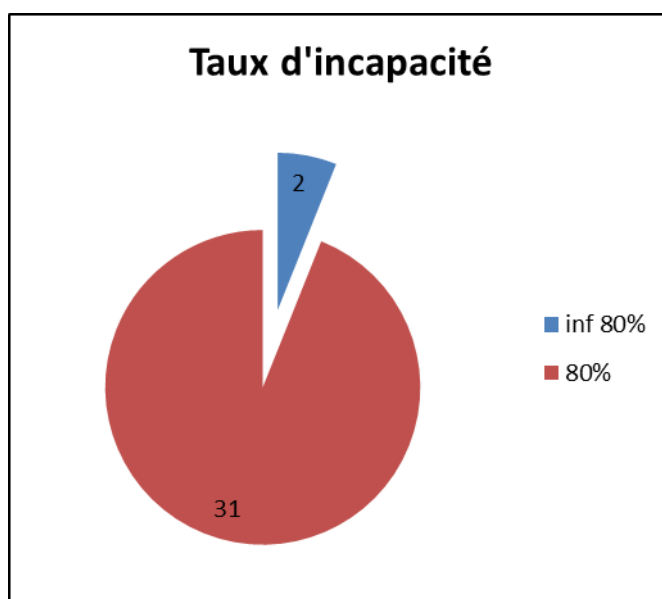
- ⇒ 4 résidents ne bénéficient pas de mesure de protection.
- ⇒ La majorité des mesures prononcées sont des tutelles : 62 % (61% en 2021 ; 64% en 2020 et 2019 ; pour mémoire 78% en 2018).



- ⇒ 36% des mesures de protection sont exercées par les familles, en majorité par les parents (33% en 2021 ; 36 % en 2020).
- ⇒ 64% des mesures sont exercées par un organisme (67% en 2021 ; 64% en 2020).
- ⇒ A noter que 5 mesures de protection sont exercées conjointement par deux membres de la famille (cocuratelles et cotutelles aux biens et à la personne).

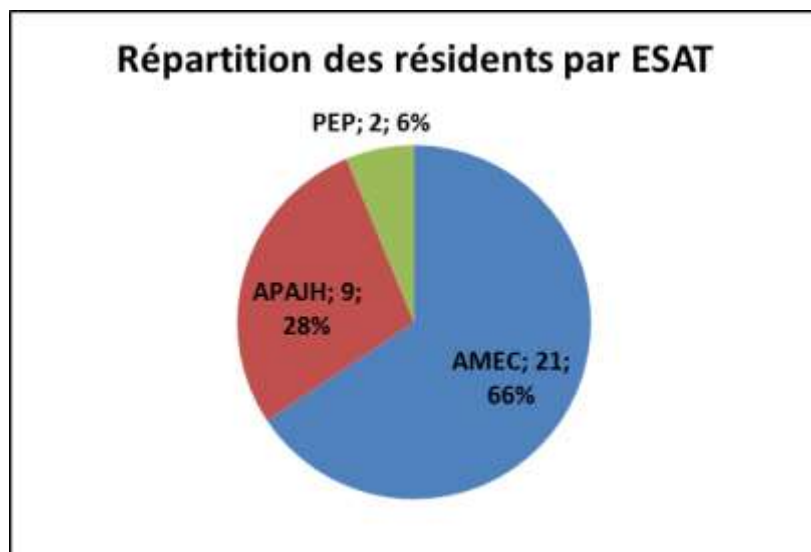
Lorsqu'il y n'y a pas de mesure de protection (**18% en 2021** ; 14% en 2020 ; 8 % en 2019) les comptes du résident sont gérés par les parents ou un membre de la famille.

#### ↳ Taux d'incapacité



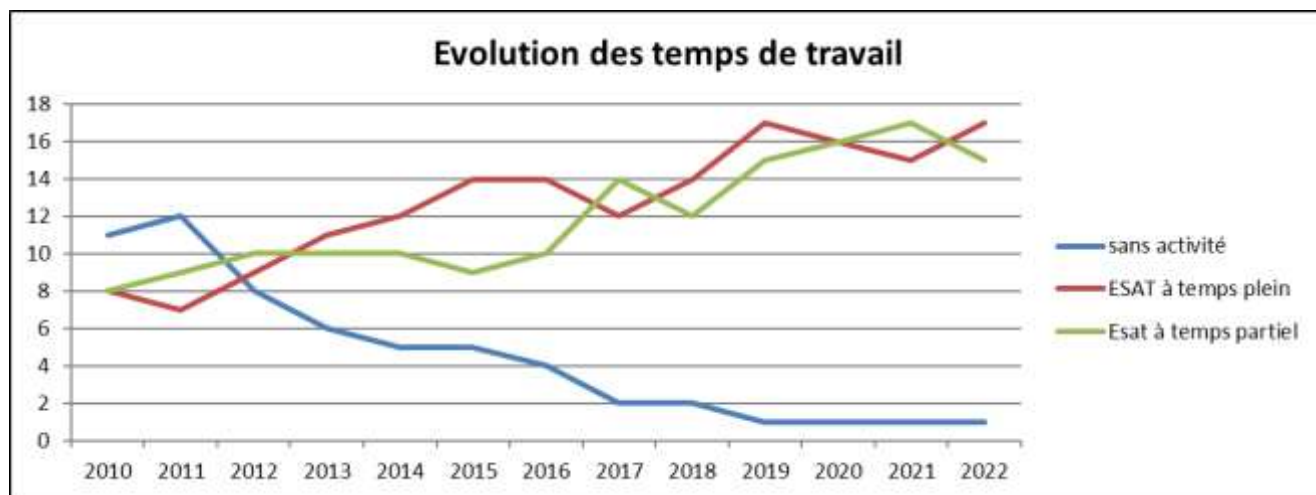
## ↳ Activités des résidents

↳ Lieux et temps de travail :



- ⇒ 15 personnes travaillent à temps plein
- ⇒ 17 personnes travaillent à temps partiel (de 0,30 ETP à 0,80 ETP)
- ⇒ 1 personne n'a plus d'activité professionnelle

ESAT	Totalité des résidents	%	U1	U2	U3
ESAT AMEC	21	66 %	9	5	7
ESAT APAJH	9	28 %	1	5	3
ESAT PEP	2	6 %	0	1	1



Situation professionnelle	Totalité des résidents	%	U1	U2	U3
Temps plein ESAT	17	51,5%	0	8	9 (*)
Temps partiel ESAT	15	45,5%	10	3	2
Cessation activité ESAT / Retraite	1	3,0%	1	0	0

(\*) Remarque U3 : 1 personne à mi-temps thérapeutique

## ↳ Mouvement des personnes accompagnées

⇒ Taux d'occupation pour l'année 2022 :

→ **96,66% en incluant le lit de dépannage** (97,36 % en 2021 ; 88,30% en 2020)

→ **93,56% sans le lit de dépannage** (94,38% en 2021 ; 86,73% en 2020)

⇒ Utilisation de la chambre de dépannage

- Mme LD (34 ans) du 08/10/2021 au 03/07/2022 (date admission FHT).
- M. SB (46 ans) du 04/07/2022 au 16/10/2022 (date admission FHT)
- M. ED (32 ans) à compter du 20/10/2022

## ↳ Accueil de stagiaires

Pas d'accueil de stagiaire au Foyer d'Hébergement Traditionnel du fait de l'occupation de la chambre de dépannage sur l'année.

## ↳ Profils des résidents

**2018 :** Déficience intellectuelle à titre principal ..... 97 %  
à titre associé ..... 3 %

**2022 :** Diagnostic en cours pour 2 personnes (6%)

Déficience intellectuelle à titre principal 91 % (30 personnes)

Cérébro-lésions à titre principal..... 1 %

à titre associé :

*Troubles psychiques* ..... 36% (12 personnes)

*Troubles du comportement et de la communication* ..... 15%

*Déficiences motrices* ..... 6%

*Autisme et autres TED* ..... 6%

*Cérébro-lésions*..... 6%

*Déficiences visuelles*..... 6%

*Troubles du langage et des apprentissages*..... 3%

*Déficiences métaboliques* ..... 3%

*Déficience intellectuelle*..... 3%

## ↳ Parcours des résidents :

**2018 :** Provenant du domicile ou milieu ordinaire :..... 14%

Provenant d'un établissement social et médico-social : ..... 86%

**2022 :** Provenant du domicile ou milieu ordinaire :..... 39 %

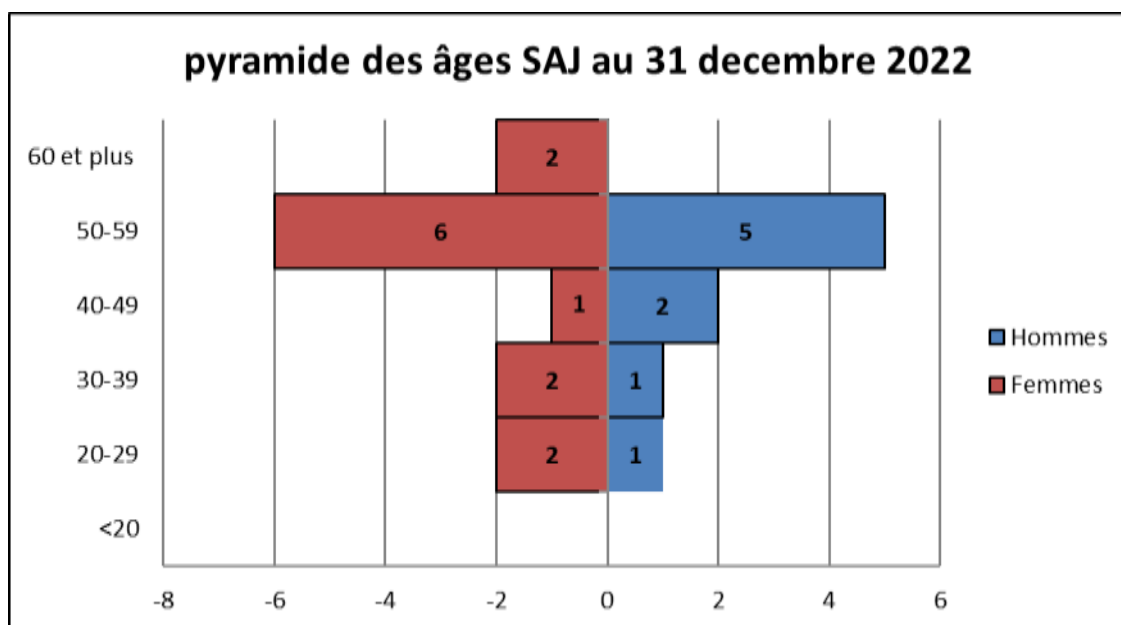
Provenant d'un établissement social et médico-social : ..... 61 %



## I-3 Personnes suivies par le Service d'Accueil de Jour

**Effectif** : 22 personnes accompagnées pour 11 places

### ↳ Répartition par sexe

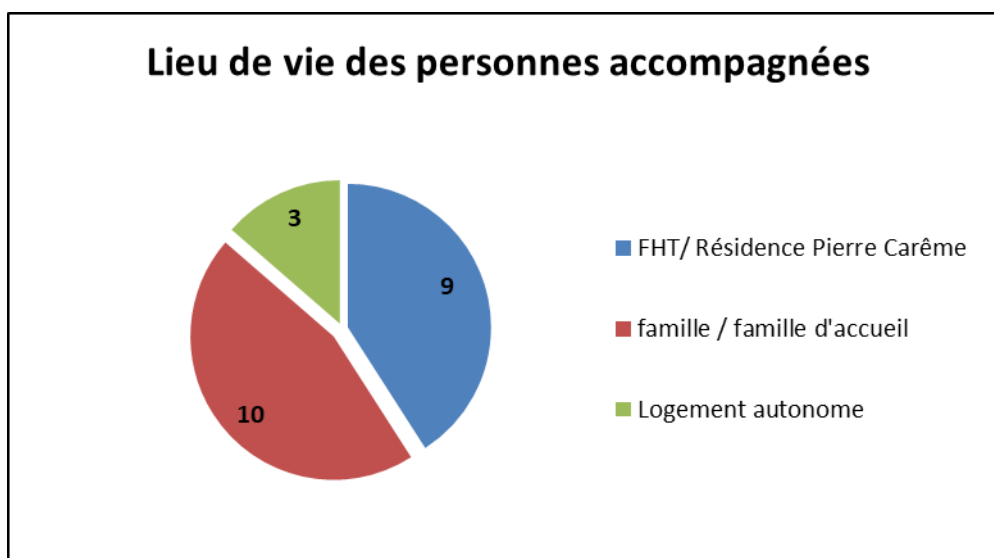


- ⇒ Moyenne d'âge : 48 ans (49 ans en 2021 et 2020 ; 50 en 2019 ; 48 en 2018)
- ⇒ Personne la plus jeune : 22 ans
- ⇒ Personne la plus âgée : 66 ans
- ⇒ Durée moyenne du séjour : 8,2 ans (8 ans ½ en 2021 et 2020 ; 7 ans ½ en 2019 ; 9 ans ½ en 2018)
- ⇒ **En 2022 : 73% des personnes suivies ont plus de 40 ans (59 % ont plus de 50 ans)**
- ⇒ Pour rappel :
  - ↳ en 2018 : 80 % des usagers ont plus de 40 ans (60% ont plus de 50 ans)
  - ↳ en 2019 : 84% des usagers ont plus de 40 ans (74% ont plus de 50 ans)
  - ↳ en 2020 : 79% des usagers ont plus de 40 ans (68% ont plus de 50 ans)
  - ↳ en 2021 : 75% des personnes suivies ont plus de 40 ans (65% ont plus de 50 ans)

### ↳ Mesures de protection

- ⇒ La majorité des personnes accompagnées bénéficie d'une mesure de protection (4 personnes n'ont pas de mesure).
- ⇒ 17% des mesures sont exercées par les familles (28% en 2021), 83% par des organismes tutélaires (72% en 2021) ; remarque : une mesure est exercée conjointement par une famille et un organisme tutélaire.

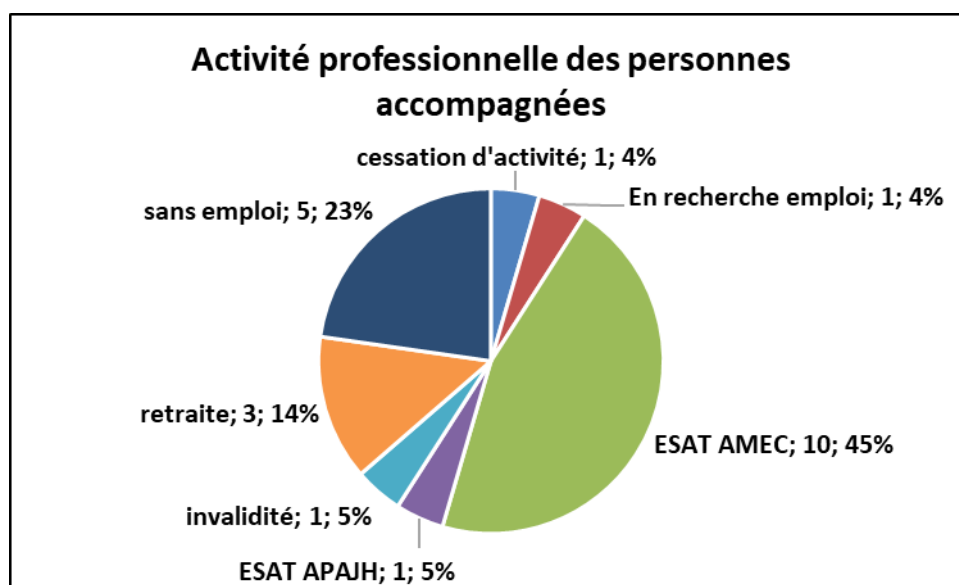
## ↳ Lieu de résidence des personnes accompagnées



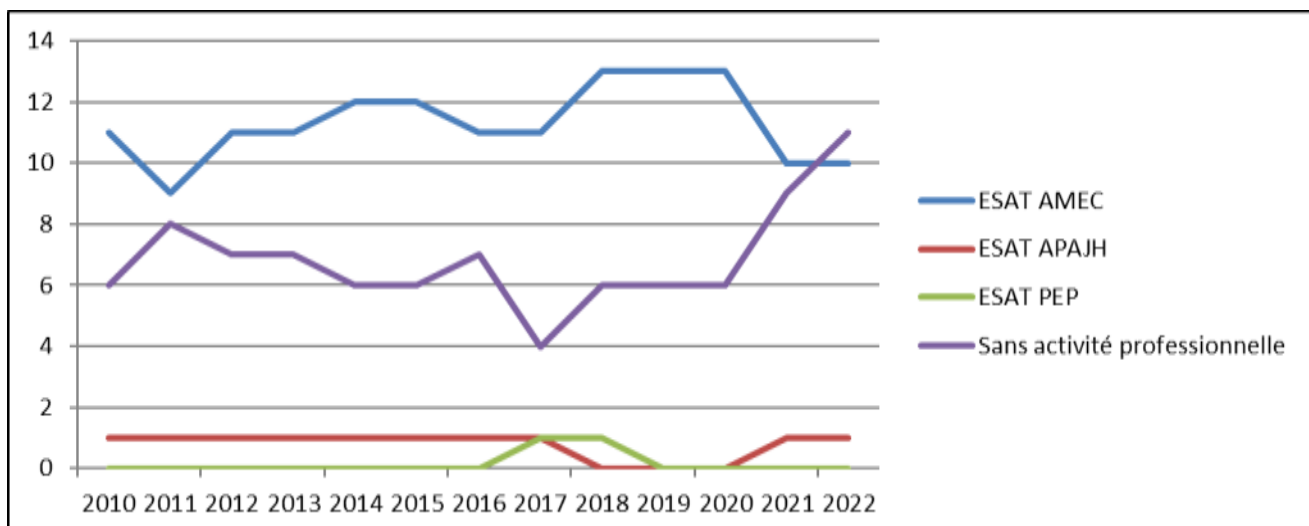
⇒ 41% des personnes accompagnées par le Service d'Accueil de Jour sont accueillies en Foyer d'Hébergement Traditionnel (60% en 2021 ; 58% en 2020 ; 53% en 2019).

⇒ Augmentation du nombre de personnes résident en famille ou famille d'accueil (10 personnes en 2022 ; 6 en 2021).

## ↳ Complémentarité travail - Accueil de Jour



⇒ La moitié des personnes accompagnées par le Service d'Accueil de Jour sont également travailleurs ESAT, idem en 2021 (68% en 2020 et 2019 ; 70% en 2018 ; 76% en 2017).



### ↳ Temps d'accueil au Service d'Accueil de Jour

Les temps d'accueil sont de plus en plus individualisés selon les besoins et projets des personnes. L'accompagnement est organisé en coordination constante avec les structures d'hébergement, les services d'accompagnement à la vie sociale, les familles.

27% des personnes bénéficient du Service d'Accueil de Jour à mi-temps (35% en 2021 ; 47% en 2020 ; 42% en 2019).

Temps d'accueil inférieur à mi-temps = 45% des personnes accueillies

### ↳ Mouvement des usagers

#### ⇒ Départs : 3 personnes

- 1 personne n'a pas souhaité continuer à bénéficier du Service d'Accueil de Jour.
- 1 personne a été admise dans un établissement pour personnes âgées.
- 1 personne a été admise dans un autre ESMS suite à un déménagement.

#### ⇒ Entrées : 5 personnes

- 1 personne en famille et sans emploi.
- 1 personne en complément travail ESAT et hébergée au sein de sa famille.
- 2 personnes sans emploi.
- 1 personne en logement adapté (résidence de l'Alma) et sans emploi.

## ↳ Accueil de stagiaires

Nous accueillons de plus en plus de stagiaires.

4 personnes ont été admises après avoir effectué un stage.

Pour les autres, soit elles n'ont pas souhaité donner suite à ce projet, soit le service ne correspondait pas à leur projet de vie.

Stagiaire	Début stage	Fin stage
Mme CP	01/03/2022	15/03/2022
M. JMP	05/04/2022	21/04/2022
M. FC	05/04/2022	21/04/2022
Mme SB	05/05/2022	02/06/2022
M. PL	16/05/2022	25/05/2022
M. TL	30/05/2022	17/06/2022
Mme CN	05/09/2022	22/09/2022
M. EB	14/09/2022	04/10/2022

## ↳ Profils des personnes accompagnées

**2018** : Déficience intellectuelle      à titre principal ..... 80 %  
à titre associé ..... 20 %

### **2022** : diagnostic en cours pour 3 personnes

Déficience intellectuelle      à titre principal ..... 73 %..... (16 personnes)  
à titre associé ..... 5 %..... (1 personne)

Déficiences motrices            à titre associé ..... 14 %..... (3 personnes)

Déficiences visuelles            à titre associé ..... 5 %..... (1 personne)

Troubles psychiques            à titre principal ..... 9 %..... (2 personnes)  
à titre associé ..... 23 %..... (5 personnes)

Troubles du langage et } à titre principal ..... 5 %..... (1 personne)  
Des apprentissages        } à titre associé ..... 9 %..... (2 personnes)

Troubles du comportement } à titre associé ..... 18 %..... (4 personnes)  
et de la communication    }

### ⇒ Parcours des personnes accompagnées :

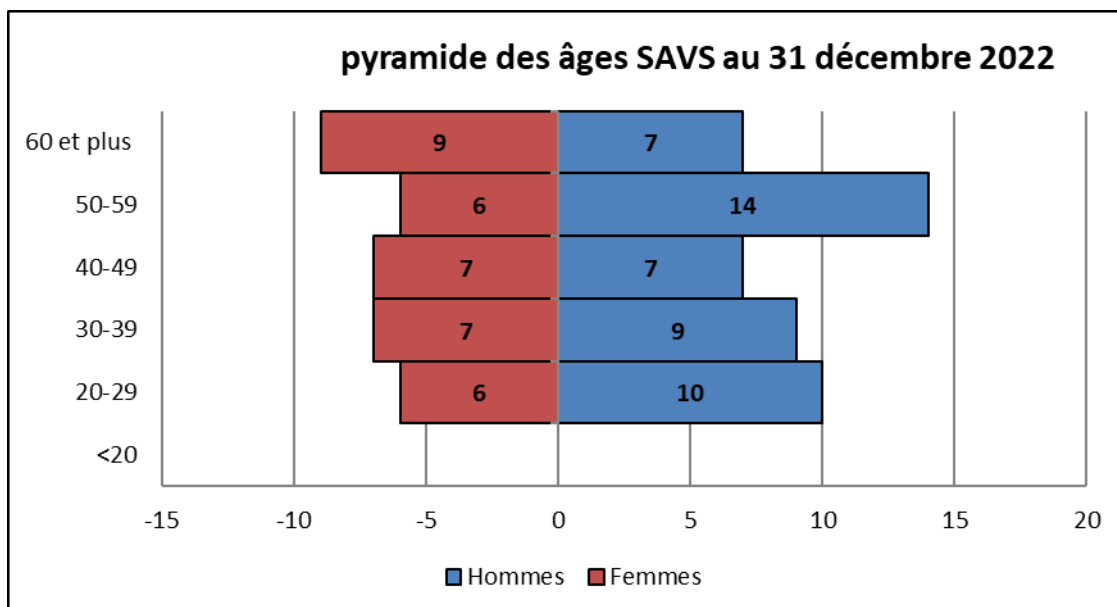
**2018** : Provenant du domicile ou milieu ordinaire : ..... 30 %  
Provenant d'un établissement social et médico-social : ..... 70 %

**2022** : Provenant du domicile ou milieu ordinaire : ..... 41 %  
Provenant d'un établissement social et médico-social : ..... 59 %

## I.4 Personnes accompagnées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**Effectif : 82 personnes**

↳ Répartition par sexe et Age



- ⇒ Moyenne d'âge : 45 ans ½
- ⇒ Personne la plus jeune : 21 ans
- ⇒ Personne la plus âgée : 70 ans
- ⇒ 61% de l'effectif a plus de 40 ans
- ⇒ 44% de l'effectif a plus de 50 ans (idem en 2021 ; 40% en 2020)
- ⇒ 20% de l'effectif a plus de 60 ans
- ⇒ 57% d'hommes et 43% de femmes (idem en 2021 ; 54% d'hommes et 46% de femmes en 2020)

↳ Profils des personnes accompagnées

**2020** : Déficience intellectuelle à titre principal.....90,1 %  
à titre associé.....4,9 %  
Autisme et autres TED à titre principal.....1,2 %  
Troubles psychiques à titre principal.....7,5 %  
Déficiences motrices à titre principal.....1,2 %

**2022** : à titre principal : (Diagnostic en cours pour 5 personnes (6,1%))

Déficience intellectuelle.....78,0 % (64 personnes)  
Troubles psychiques .....9,8 %  
Autisme et autres TED .....2,4 %  
Troubles du langage et des apprentissages.....1,2 %  
Troubles du comportement et de la communication.....1,2 %  
Déficiences métaboliques .....1,2 %

### à titre associé

Troubles psychiques .....	30,5 %	(25 personnes)
Troubles du comportement et de la communication .....	25,6 %	
Déficiences motrices .....	7,3 %	
Déficiences métaboliques .....	7,3 %	
Déficience intellectuelle .....	4,9 %	
Déficiences auditives .....	4,9 %	
Déficiences visuelles .....	4,9 %	

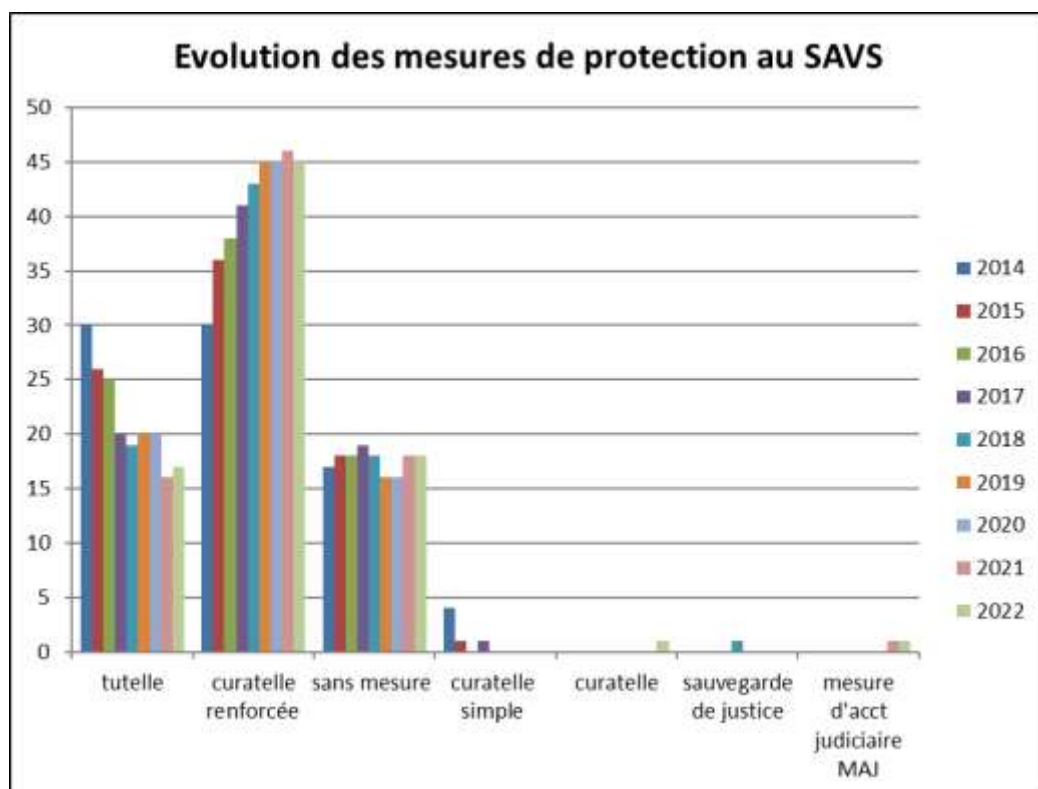
### ↳ Parcours des personnes accompagnées :

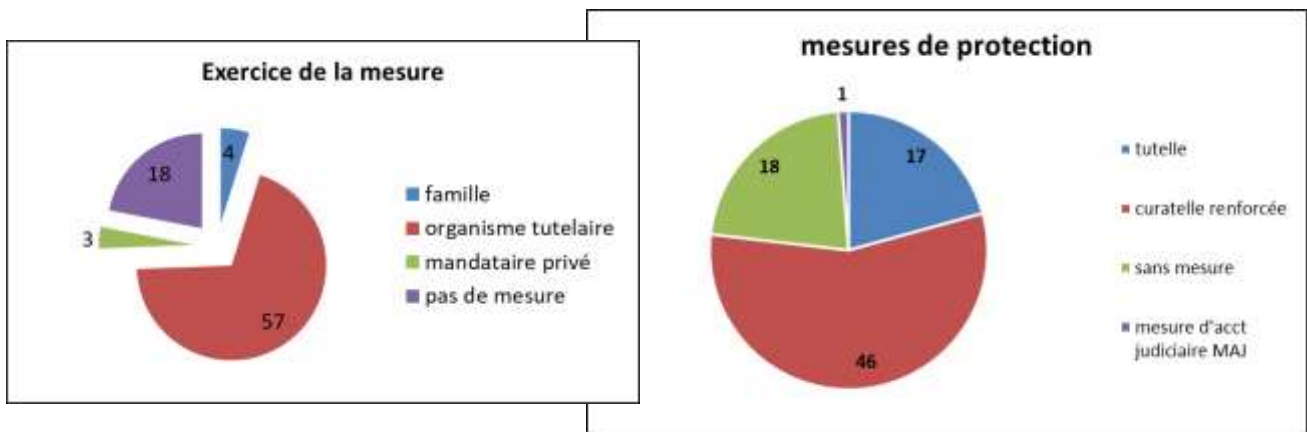
**2018** : Provenant du domicile ou milieu ordinaire :..... 54,3%  
Provenant d'un établissement social et médico-social : ..... 45,7%

**2022** : Provenant du domicile ou milieu ordinaire :..... 56 %  
Provenant d'un établissement social et médico-social : ..... 44 %

### ↳ Mesure de protection

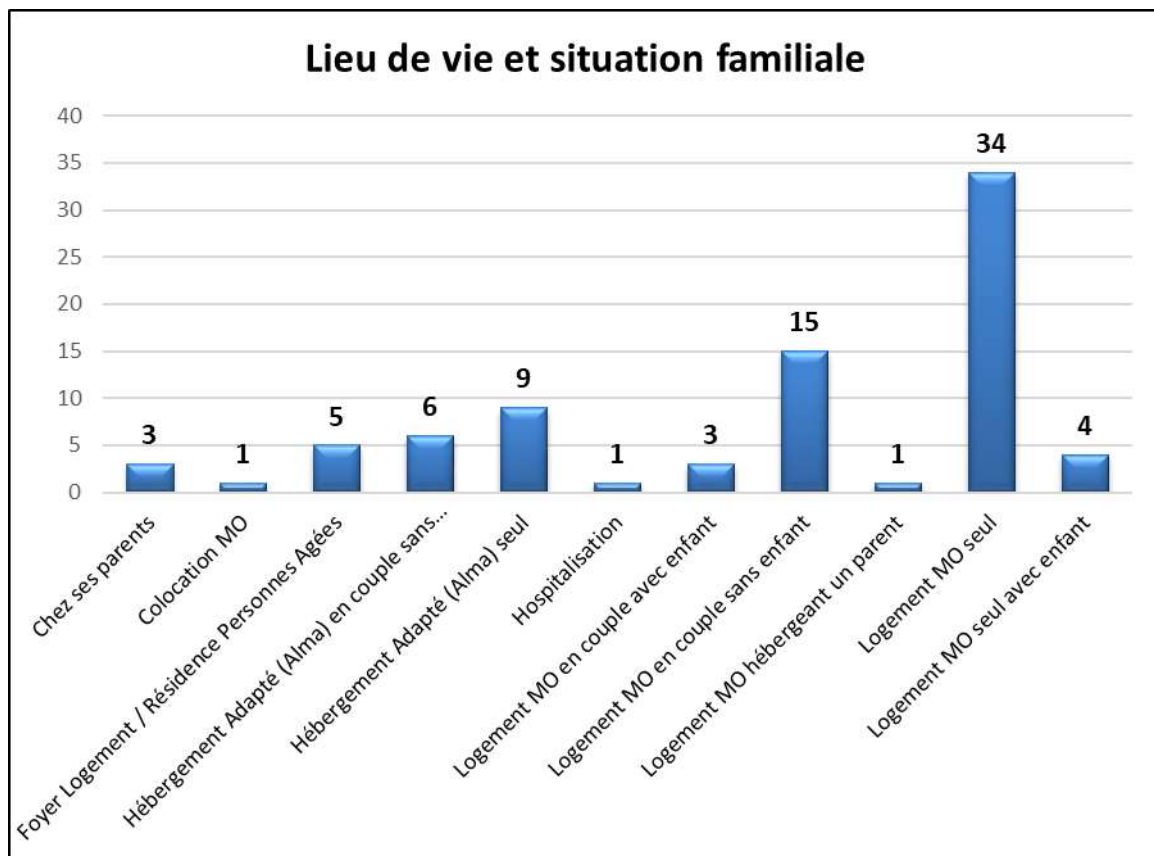
⇒ 78 % des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection.





⇒ La majorité (90 %) de ces mesures sont exercées par un organisme tutélaire (UDAF 84% ; SAUVEGARDE 14% ; Association Le Pont 2 %).

### ↳ Lieu de vie et situation familiale



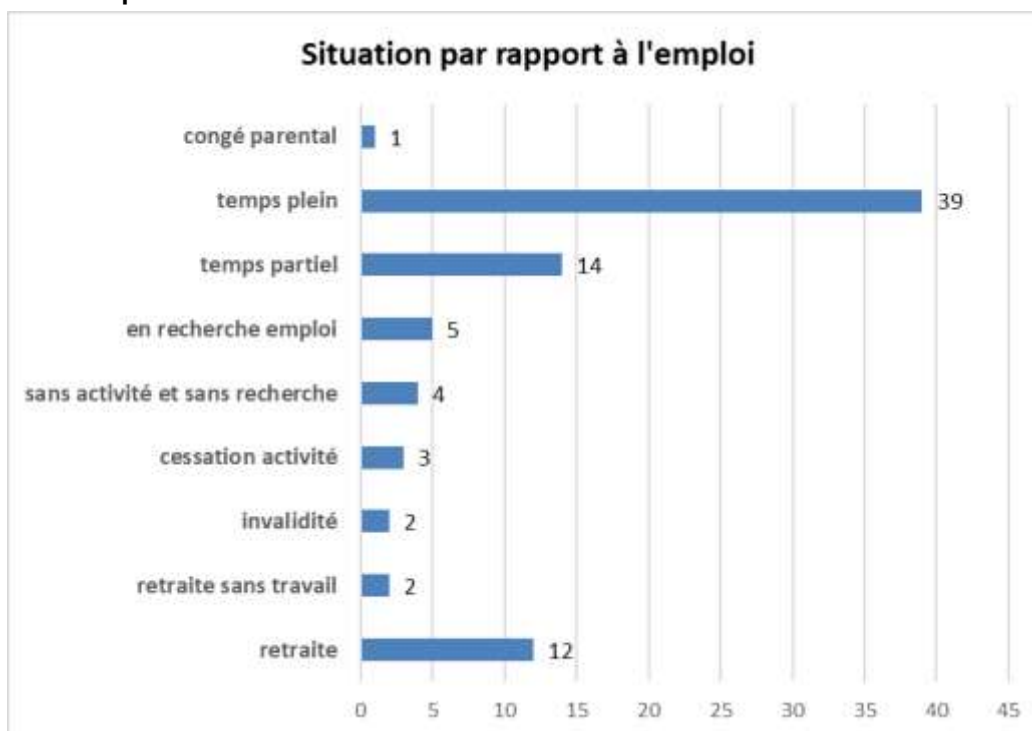
Nous accompagnons 57 personnes vivant seules soit 70 % (48 en 2019). La question de la solitude peut être une difficulté engendrant des angoisses ou des comportements déviants. La crise sanitaire a de fait accentué cette difficulté.

Logement adapté Alma : 15 en 2022, pour mémoire 22 personnes en 2021

Résidence autonomie : 5 personnes

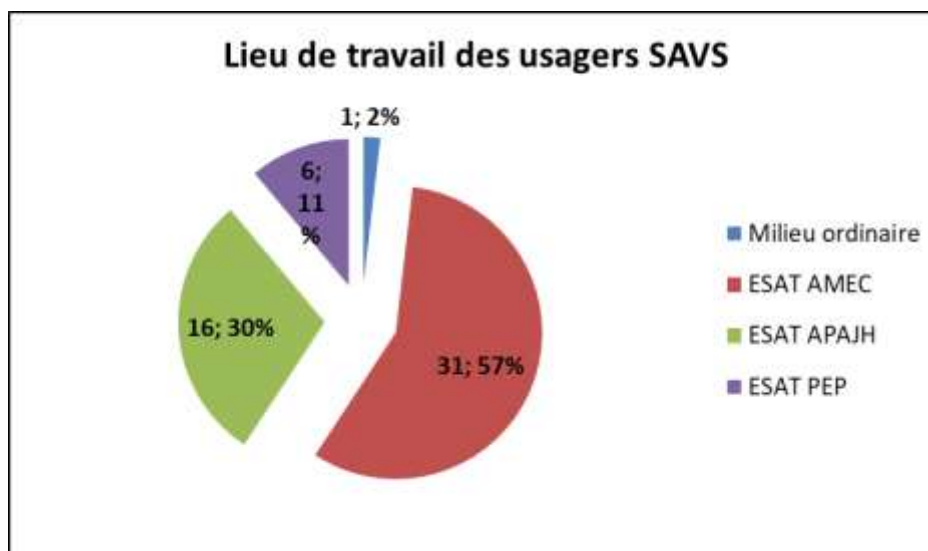
Mise en place d'un partenariat (convention) avec les résidences autonomie du Grand Chalon.

## ↳ Lieux et temps de travail



En 2022 : 66% des personnes accompagnées ont une activité professionnelle (77% en 2020) dont 72 % à temps plein (77% en 2020).

## ↳ Répartition de l'activité par lieu de travail



## ↳ Départs

- 4 personnes ont fait le choix de mettre fin à leur accompagnement par le SAVS.

## ↳ Entrées

5 personnes ont été admises au SAVS :

- 3 personnes en logement autonome.
- 2 personnes logées au sein de la Résidence Jeunes Actifs.



## II – Spécificités des structures

### II-1 Activité par structure

↳ Nombre de journées d'accueil

Structures	Nombre de journées d'accueil 2019	Nombre de journées d'accueil 2020	Nombre de journées d'accueil 2021	Nombre de journées d'accueil 2022
SAJ	212	213	230	222
SAVS	303 <i>Samedis travaillés</i>	292	256	264
FHT	365	366	365	365

**SAVS : depuis le 01/01/2020 le service n'est plus ouvert le samedi.**

### II-2 Etat des listes d'attente des établissements et services

Les personnes en liste d'attente, que ce soit pour le Foyer ou les services, sont celles qui ont formulé leurs demandes, été reçues lors d'un 1<sup>er</sup> rendez-vous de préadmission par un membre de la direction, et inscrite sur le logiciel **Viatrajectoire**.

Au 31 décembre 2022, les demandes enregistrées se répartissent ainsi :

Au **SAVS** : 305 personnes orientées par la MDPH (203 en 2021).

27 personnes ayant fait la démarche de faire une demande d'accompagnement sont inscrites en liste d'attente (17 pour 2020).

Au **Service d'Accueil de Jour**, 20 personnes ont une notification en cours de validité.

Le service contacte toutes les personnes, pour une majorité d'entre elles, l'orientation ne correspond pas à leurs attentes, pour différentes raisons : problème de santé, situation personnelle qui ne correspond plus à une demande de SAJ, projet de déménagement en cours ou d'orientation autre.

Enfin, Il est important de préciser que, pour les personnes domiciliées en dehors du Grand Chalon, participer aux activités proposées par le Service d'Accueil de Jour est complexe en raison d'une absence de transports en commun.

Nous accueillons également de plus en plus de stagiaires.

Au **Foyer d'Hébergement Traditionnel**, 12 personnes sont inscrites sur la liste d'attente, d'autres demandes sont en cours d'examen.

Cela représente plus du tiers de l'effectif, à raison de deux sorties par an environ, cela correspond à des années d'attente pour les personnes. Cela conduit également à accueillir des personnes en situation d'urgence, notamment suite au décès d'un parent et une impossibilité de rester au domicile familial.

Au 31/12/2022, plusieurs résidents ont des projets de réorientation en attente. A défaut de projet d'orientation adapté, les résidents continuent à vivre au foyer, lieu de leur domicile.

## II.3 Les accompagnements par structure

Au sein des services de l'AMEC Hébergement chaque personne accueillie bénéficie d'un projet revu chaque année et qui donne lieu à l'écriture concertée d'un **avenant au Contrat de Séjour ou Document Individuel de Prise en Charge personnalisé**.

Ce document indique de manière précise :

- les besoins et attentes exprimés par l'utilisateur,
- les objectifs principaux inscrits dans le projet de l'année et l'ensemble des prestations adaptées à chaque personne.

Un certain nombre d'avenant au contrat de séjour ou DIPC n'ayant pas pu avoir lieu en 2021 compte tenu du contexte sanitaire, ceux-ci ont été réactualisés en 2022.

- ⇒ Au **SAVS, réalisation** de 65 Bilans Projets et 65 avenants DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).
- ⇒ Au **Foyer d'Hébergement Traditionnel**, 28 Bilans Projets et 25 avenants aux Contrats de Séjour ont été réalisés pour l'année 2022.
- ⇒ Au **Service d'Accueil de Jour**, 16 Bilans Projets et 18 avenants aux Contrats de Séjour ont été réalisés pour l'année 2022.

En 2022, 11 dossiers de **renouvellement MDPH** ont été constitués en lien avec les mandataires judiciaires (si la personne a une mesure de protection) et la personne (pour ses attentes, le certificat médical, l'évaluation et un rapport d'accompagnement) ; 6 pour le SAVS, 4 pour le FHT et 1 pour le SAJ.

### A) Au Foyer d'Hébergement Traditionnel

#### ↳ Les services généraux : agent d'entretien, de maintenance, veille de nuit

Un travail éducatif sur la place de chaque agent au sein de chaque unité permet un respect du travail réalisé, la reconnaissance des résidents et la responsabilisation de chacun pour les lieux collectifs et lieux de vie.

Il en est de même la nuit, où le binôme de veilleuses assure le bien-être moral des personnes, la sécurité des locaux, ainsi que des tâches d'entretien variées.

L'agent d'entretien a lui aussi une réactivité pour tous les problèmes du quotidien qui garantit ainsi la sécurité des locaux et la satisfaction des équipes et résidents.

## A.1 Fonctionnement de l'unité 3 :

L'unité 3 accueille 11 résidents.

Ils fréquentent les 3 ESAT du territoire, à temps plein sauf pour 2 personnes.

Une seule résidente fréquente un Service d'Accueil de Jour. Les autres résidents travaillant à temps partiels gèrent leurs temps libres en lien avec la famille ou leurs activités extérieures.

Un résident, suite à une longue maladie, a repris son activité professionnelle à temps partiel thérapeutique.

L'unité 3 est l'unité où vivent les résidents les plus jeunes. Certaines problématiques rencontrées par l'équipe éducative de l'unité 3 sont plus prégnantes chez cette population de jeunes adultes : utilisation des réseaux sociaux, alimentation déséquilibrée, souhait d'avoir un véhicule sans permis...

### L'accompagnement à une utilisation adaptée des outils numériques

Sur l'unité 3, 9 résidents sur 11 ont un téléphone portable avec connexion internet. Certains possèdent également une tablette et un ordinateur portable. Ils ont de vraies compétences pour utiliser ces outils malgré leurs capacités parfois limitées à lire et à écrire.

Au quotidien, l'équipe intervient pour réguler l'utilisation de ces outils numériques. En effet, les professionnels ont fait le constat que certains résidents ne dormaient pas ou peu car ils restaient connectés la nuit sur les réseaux sociaux ou sur des jeux en ligne.

Ainsi, pour 2 d'entre eux, un contrat a été mis en place dans lequel il est stipulé qu'ils doivent remettre, au professionnel présent à 21h30, leur téléphone, tablette et ordinateur, lorsqu'ils travaillent le lendemain. L'objectif est de les aider à retrouver une hygiène de vie, à ne pas se laisser envahir par ces outils, au risque de ne plus être en capacité de se rendre au travail. Ces contrats n'ont pas vocation à perdurer indéfiniment dans le temps, mais sont une étape dans le travail mené avec ces résidents.

D'autre part, l'équipe éducative a pu remarquer que certains résidents se mettaient en danger sur les réseaux sociaux : demandes d'argent, de photographies... Un résident s'est même rendu à un rendez-vous fixé par une jeune femme sur internet et s'est retrouvé face à deux jeunes hommes qui lui ont volé son portable. Un certain nombre des résidents n'ont pas conscience que les personnes, avec qui ils sont en lien sur internet et qu'ils ne connaissent pas « en vrai », peuvent abuser de leur confiance.

De ce fait, avec leur accord, quelquefois les membres de l'équipe éducative peuvent regarder le contenu des téléphones de ces résidents afin de bloquer certains contacts identifiés comme nocifs ou dangereux, d'éviter qu'ils ne se mettent en danger ou se retrouvent dans des situations insolubles (harcèlement). Ces situations révèlent un paradoxe de l'accompagnement éducatif : entre respect de la liberté du résident et protection de celui-ci.

Dans la majorité des cas, lorsque le résident est en capacité de gérer ses outils numériques seul, l'accompagnement éducatif est basé sur une sensibilisation aux dangers et sur la prévention.

De nouveaux partenariats sont recherchés pour mener des actions de préventions avec ce public.

### Un accompagnement vers une alimentation plus équilibrée

L'équipe éducative fait le constat que la majorité des résidents de cette unité, comme les jeunes de leur âge, mangent de façon très déséquilibrée : certains ne mangent ni fruits, ni légumes, boivent beaucoup de boissons sucrées et privilégient les aliments gras et sucrés.

Au quotidien, les repas étant livrés par la cuisine de l'Association, les professionnels incitent les résidents à goûter de tout. D'autre part, lorsque les fruits ne sont pas mangés, un éducateur propose de les transformer, avec les résidents, en confiture, qu'ils apprécient particulièrement au petit déjeuner.

Des ateliers cuisine collectifs sont mis en place une à deux fois par mois. Ces ateliers ont plusieurs objectifs :

- Travailler autour de l'équilibre alimentaire.
- Prendre plaisir à élaborer un menu, mener l'activité confection du repas du début à la fin, puis partager ce repas.
- Créer une dynamique de groupe, d'entraide.

Ces ateliers sont particulièrement appréciés des résidents. Ils sont l'occasion, pour les résidents, de découvrir des aliments qu'ils refusent d'ordinaire.

Il est à noter qu'il n'est pas évident de faire changer complètement le mode d'alimentation de ces résidents. Pour autant, nous pouvons constater que la majorité d'entre eux a connaissance et conscience de ce qui bon ou pas pour sa santé. Ainsi, lorsque certains font des ateliers cuisine individuels, ils peuvent se montrer soucieux d'établir un menu équilibré.

Des actions de prévention ont été menées avec une infirmière - nutritionniste de l'association Asalée. Elle est intervenue en 2 temps : un 1<sup>er</sup> temps d'information et formation sur l'équilibre alimentaire, les familles d'aliments et le nutri-score ; et le lendemain, lors d'un atelier cuisine, pour évaluer la compréhension des résidents dans la classification des aliments lors de la réalisation du menu.

### La prévention routière

En 2022, un nouveau partenariat a été créé avec l'auto-école solidaire de Chalon sur Saône.

Les moniteurs de cette auto-école évaluent et/ou accompagnent les adultes dans l'obtention du permis AM, en vue d'avoir ensuite une voiture. Au cours de cette année, 3 résidents de l'unité ont évoqué l'idée de passer le permis AM. Il s'agit d'un souhait de leur part, mais tous ne pourront pas forcément l'obtenir.

Un résident de l'unité possède un véhicule. L'équipe est soucieuse que l'utilisation de ce véhicule se fasse en toute sécurité, pour lui et les autres. Elle exerce une vigilance accrue concernant, par exemple, l'utilisation du téléphone portable en conduisant. Des rappels dans ce sens ont régulièrement été faits durant l'année.

L'envie d'avoir un véhicule est synonyme de liberté. Cela signifie ne plus avoir besoin de prendre les transports en commun pour se rendre au travail. De plus, avoir un véhicule leur donne un statut, une reconnaissance.

Lorsqu'un résident a obtenu le permis AM et qu'il a un véhicule, il peut reprendre, au sein de cette auto-école, des leçons de conduite, afin de faire des rappels concernant le code de la route, corriger d'éventuelles mauvaises habitudes prises, et ainsi assurer la sécurité de chacun, sur la route.

### Reprise du projet végétalisation : projet commun aux 3 unités

Les éducateurs référents de ce projet ont pu, après plusieurs mois de suspension, reprendre contact avec l'animatrice développement durable du Grand Chalon afin de poursuivre le travail mis en place avec les résidents du Foyer.

L'intervenante a proposé, à hauteur d'une fois par mois durant 2 heures, des séances de sensibilisation autour de la biodiversité et du développement durable.

Cette année, ses interventions ont ciblé l'aménagement des balcons des 3 unités, en réalisant plusieurs éléments décoratifs : nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, jardinières de fleurs etc...

Ce projet a pour but de mobiliser les adultes afin qu'ils soient acteurs de l'aménagement de leur lieu de vie. L'inscription aux séances se fait sur la base du volontariat.

Des adultes des 3 unités s'y inscrivent régulièrement. Ils apprécient participer à ces temps où ils se sentent valorisés par les créations qu'ils réalisent.

### **A.2 Fonctionnement de l'unité 2 :**

#### La cohésion du groupe au gré des départs et arrivées de résidents :

L'unité 2 est une unité constituée essentiellement de résidents (9/11) se projetant dans un avenir au sein du foyer d'hébergement. Ils travaillent tous, à temps complet ou partiel, et participent pour certains à des demi-journées en Service d'Accueil de Jour. Les résidents de cette unité s'entendent bien et apprécient de partager ensemble des moments de convivialité, tels que des ateliers cuisine (2 fois par mois), des soirées musicales...

Pour autant, en fonction des projets de chacun et du profil des nouveaux arrivants (suite à un départ), un résident peut être amené à changer d'unité. C'est ce qui s'est passé à 2 reprises en 2022. 2 résidents de l'unité 2 ont été accueillis sur l'unité 1, après que leur adhésion, à ce nouveau projet, ait été recueillie.

D'autre part, 2 nouveaux résidents ont été accueillis sur l'unité 2, dans ce même temps.

A chaque départ et arrivée, l'équilibre du groupe a été modifiée. L'équipe éducative s'est montrée soucieuse d'aider chaque résident à trouver ou retrouver une place au sein du groupe.

Un travail particulier a été mené auprès de Monsieur B, accueilli en urgence en juillet 2022, suite au départ de sa mère en EHPAD, car venir vivre en foyer n'était pas son projet. Il a fallu que l'équipe éducative accepte le fait que l'adaptation de ce monsieur au sein du foyer prenne du temps, d'autant plus qu'à 45 ans, il n'avait jamais vécu en collectivité.

Avec le temps, des échanges réguliers en individuel, Monsieur B. a peu à peu pris confiance en l'équipe éducative et accepté de participer à des activités de groupe. Il a créé des liens avec les autres résidents de l'unité, a intégré les règles de vie en collectivité et a aujourd'hui pleinement sa place au sein du groupe.

Malgré les changements qui ont eu lieu en 2022, les résidents de l'unité 2 forment un groupe cohérent, où chacun a sa place et participe à la vie collective, tout en pouvant exprimer ses particularités, et proposer des projets spécifiques.

## 2 projets de réorientation

- L'accompagnement d'un résident dans son projet de vie en appartement.

Un résident de l'unité 2, âgé de 26 ans, a exprimé, dès son arrivée sur l'unité en avril 2021, son projet d'aller vivre en appartement. De ce fait, l'année 2022 a été l'occasion pour l'équipe éducative d'évaluer ses compétences, ses capacités dans les actes de la vie quotidienne et de l'accompagner dans de nouveaux apprentissages, en vue de ce projet.

- Faire la cuisine : Des ateliers cuisine ont été mis en place 2 fois par semaine, puis 5 fois par semaine. Ce résident a appris à faire ses achats en fonction d'un budget. Lors des ateliers cuisine, il a fallu travailler sur les quantités, l'équilibre alimentaire, les différents modes de cuisson, l'utilisation des différents appareils électroménagers, la congélation et décongélation mais aussi les dates de péremption et les règles d'hygiène élémentaires. Monsieur P. a montré de très bonnes capacités dans ce domaine.
- Entretenir son logement : Monsieur P. a appris à entretenir sa chambre, à utiliser les bons produits... Fin 2022, l'agent de service intérieur n'intervenait plus du tout à son domicile.
- Gérer différentes tâches quotidiennes : Mise en place de plannings, tri dans les papiers administratifs, prise de rendez-vous médicaux par téléphone, gestion de ses congés ESAT...
- Gérer ses relations aux autres : Monsieur P a participé aux séances sur les relations affectives et sexuelles avec le planning familial. Il a pu être informé, poser des questions qui le préoccupaient et il sait désormais que ce lieu existe s'il a des questions sans réponse lorsqu'il vivra seul en appartement.

Au cours de l'année 2022, Monsieur P. s'est montré motivé pour faire de nouveaux apprentissages en vue de la réalisation de son projet. Accompagné par l'équipe éducative, il a mis tout en œuvre pour que ce projet puisse aboutir. De décembre 2022 à janvier 2023, Monsieur P. est parti en stage dans l'appartement d'évaluation du SAVS de l'AMEC afin d'évaluer ses capacités à vivre seul en appartement dans une situation réelle.

- L'accompagnement d'un adulte vers une réorientation en Foyer de Vie

Monsieur B, résident de l'unité 2, âgé de 52 ans, travaillant à temps partiel à l'ESAT APAJH a exprimé le souhait de ne plus travailler.

Un nouveau projet de vie a donc été élaboré avec lui et les démarches entamées pour une demande d'orientation en Foyer de Vie, auprès de la MDPH.

Parallèlement, l'équipe éducative a pris contact avec les deux Foyers de Vie du département semblant pouvoir correspondre au profil de Monsieur B. Il s'est avéré que seul le Foyer des Avouards pouvait répondre aux besoins de Monsieur B.

Une visite de l'établissement a eu lieu, puis des accueils temporaires, une semaine par mois, ont été mis en place, à partir d'octobre 2022. Ces séjours ont permis à Monsieur B. de confirmer son envie d'aller vivre en Foyer de Vie, et en particulier, dans celui-ci.

A la fin 2022, de nouveaux séjours d'accueils temporaires ont été programmés en 2023, mais nous n'avons aucune perspective d'accueil définitif de Monsieur B.

### Un rôle de formation des futurs professionnels

Trois futurs professionnels ont été accueillis sur l'unité 2 au cours de l'année 2022 :

- De janvier à mars 2022 : un stagiaire en 2<sup>ème</sup> année de formation Moniteur Educateur
- En septembre 2022 : une personne en Mise en Situation en Milieu Professionnel – découverte du métier de Moniteur Educateur
- A partir de novembre 2022 : une stagiaire en formation d'Accompagnant Educatif et Social (AES)

L'équipe éducative de l'unité 2 s'est mobilisée durant l'année 2022 pour participer à la formation de futurs professionnels. Il est à noter que l'accueil de ces stagiaires a demandé du temps, de la disponibilité de la part du tuteur de stage, ainsi que de l'ensemble de l'équipe, un engagement de chacun afin de transmettre aux stagiaires les informations liées au fonctionnement de la structure, de l'unité, les projets des personnes accueillies... Les stagiaires ont, de plus, sollicité les professionnels dans la supervision de leurs écrits de formation.

Leur présence a été à l'origine d'échanges riches sur les pratiques professionnelles. Leur regard nouveau porté sur les situations a pu alimenter les réflexions relatives à l'accompagnement des personnes. De plus, la présence d'une personne supplémentaire a permis aux membres de l'équipe éducative d'avoir davantage de temps pour des accompagnements individuels ou collectifs.

Les stagiaires ont été force de propositions. Ils ont mis en place des projets d'activités et ont su créer une relation de confiance avec les résidents. Leur présence a été enrichissantes pour les résidents, comme pour les professionnels de l'unité.

### Des séances sur les relations affectives et sexuelles : projet commun aux unités 2 et 3

Suite à de nombreuses sollicitations des adultes de la Résidence Pierre Carême ou différentes situations rencontrées, nous avons été amenés à identifier des demandes et besoins en matière de vie affective et sexuelle.

Nous avons contacté le planning familial de Chalon sur Saône, puis mis en place un partenariat avec la coordinatrice du site. Ensemble, nous avons réfléchi à la façon de répondre aux questions et besoins, de façon pertinente et adaptée aux personnes, lors de ses interventions : langage, thèmes abordés, supports éducatifs utilisés afin de favoriser la compréhension des adultes...

La coordinatrice du planning familial est ensuite venue animer, au sein du foyer, 6 séances d'une heure autour du questionnement intitulé : « Handicap et alors ? Prévention vie affective, relationnelle et sexuelle ».

Six femmes volontaires des unités 2 et 3 ont participé et abordé les thèmes suivants :

- Mon corps et celui des autres
- Mon corps et ses sensations
- Mon corps et le consentement
- La contraception

Il y a eu de nombreux temps d'échanges où chacune a pu s'exprimer.

Des supports pédagogiques adaptés ont aidés à la compréhension (photos langage, le kakemono des silhouettes, jeux sexploration, valise démo contraception, test de grossesse, protection des IST...).

D'avril à juillet 2022, cinq séances se sont déroulées à la Résidence Pierre Carême et la 6<sup>ème</sup> au planning familial, afin que ces 6 femmes puissent s'approprier les lieux et puissent s'y rendre ensuite s'y rendre seules ou en couple, si elles le désirent.

Ce partenariat et ces séances ont été une réussite pour les résidentes, elles ont complètement participé et adhéré au projet, elles ont beaucoup apprécié cette formation et nous pouvons en constater aujourd'hui les effets positifs.

Sur la période de novembre à décembre 2022, 3 séances ont été proposées à un groupe d'hommes des unités 2 et 3. Ils ont beaucoup investi les ateliers et ont posé de nombreuses questions. Le sujet a ouvert les échanges et les débats, preuve que de parler des relations amoureuses et sexuelles est une véritable préoccupation et un besoin pour eux.

Ils souhaitent, pour certains, de nouveau bénéficier d'ateliers sur les relations affectives. Ils expriment le fait qu'ils ont beaucoup appris et que cela va leur servir dans leurs relations actuelles et futures.

### **A.3 Fonctionnement de l'unité 1 :**

#### L'accompagnement du projet de diminution ou de cessation d'activité professionnelle et l'aménagement des temps libérés

L'unité 1 accueille essentiellement des personnes de plus de 50 ans, celles-ci expriment, à un moment ou un autre, de la fatigue, une perte de motivation, le besoin de calme et demandent à réduire leur temps de travail ou d'activités.

Ainsi, en 2022, la totalité des résidents, ayant vécu sur l'unité 1 (13 personnes), étaient à temps partiel, de 0,3 à 0,8 ETP, ou en retraite (2 personnes).

12 résidents sur 13 participaient aux activités d'un Service d'Accueil de Jour (Saj AMEC / Saj APAJH) et 11 résidents sur 13 restaient sur leur unité de vie, de 1 demi-journée à 5 demi-journées.

La capacité d'adaptation des ESAT, des Services d'Accueils de Jour et du Foyer, en fonction du projet de chaque personne, permet une prise en compte des nouveaux besoins des personnes, du fait du vieillissement.

La possibilité de rester au Foyer, chez eux, certaines demi-journées est importante pour les résidents. Ils peuvent alors se reposer, regarder la télévision, écouter de la musique, en profiter pour entretenir leur chambre, leur linge, aller faire des courses, prendre soin d'eux... Nous pouvons constater que ces demi-journées libres au Foyer sont sources de mieux-être pour une grande majorité.

En revanche, quelques personnes ont besoin d'être accompagnées sur ces temps libres car elles ne savent pas toujours occuper leur temps et l'absence de cadre les angoisse. Pour ces personnes, l'équipe éducative doit se rendre disponible sur des temps en journée. Il est alors nécessaire pour le ou les professionnels présents de trouver un équilibre entre les tâches administratives qui leur sont dévolues et l'accompagnement des personnes présentes en journée.

Lorsque le projet de la personne est d'arrêter totalement de travailler, un nouveau projet de vie est élaboré avec la personne concernée, son représentant légal et sa famille, si possible.



## L'accompagnement des réorientations vers de nouveaux projets de vie

### - **Un partenariat important avec le SAFA (Service d'Accueil Familial Adulte)**

Depuis fin 2020, l'équipe éducative de l'unité 1 a été amenée à travailler régulièrement avec l'éducatrice du SAFA, afin de répondre au souhait de certains résidents de partir vivre dans des familles. Nous constatons, chaque jour, au combien la collectivité peut devenir pesante pour un certain nombre de résidents, qui vivent parfois en collectivité depuis des dizaines d'années.

Cette possibilité de partir vivre dans une famille est pour eux l'occasion de quitter la collectivité, de se retrouver dans un environnement plus calme, avec un accompagnement individualisé et de proximité.

Lorsqu'une personne exprime le souhait de partir vivre en famille d'accueil ou adhère à un projet de famille d'accueil qui lui est proposé, différentes rencontres ont lieu avec l'éducatrice du SAFA, la personne concernée, son représentant légal et/ou sa famille, ainsi que l'accueillant familial. A l'issue, si les différentes personnes concernées sont d'accord, un stage de 3 semaines est prévu.

En 2022, 2 résidents de l'unité 1 sont partis en stage chez des accueillants familiaux.

L'un de ces stages s'est conclu par un accueil définitif, mi-octobre 2022, chez un accueillant familial, vivant dans une petite ville bien connue de ce résident, car ville de sa naissance et lieu de vie de sa mère. C'est avec joie que ce résident, âgé de 54 ans, a arrêté de travailler et a quitté le foyer. Nous avons gardé un lien avec cet ancien résident car il fréquente le Service d'Accueil de Jour du Pôle AMEC Hébergement et Services. Nous ne pouvons que constater au combien il est épanoui dans ce nouvel environnement.

L'autre stage, organisé en novembre 2022, pour une résidente à la retraite, âgée de 59 ans, n'a pas abouti sur un accueil. L'accueillante familiale a indiqué qu'il existait un trop grand décalage entre les besoins de cette personne et ceux des deux autres personnes accueillies. A l'issue du bilan, il a été envisagé de rencontrer d'autres accueillants familiaux afin de trouver un lieu de vie adapté à cette personne. Cette résidente est rentrée au Foyer, dans l'attente d'un nouveau stage. Il n'a pas été évident pour elle de comprendre pourquoi elle ne pouvait pas partir vivre chez cette accueillante familiale, car elle-même s'était projetée dans une vie là-bas. Il a fallu accompagner cette résidente dans l'acceptation de cette décision, puis dans un nouveau projet chez une autre accueillante familiale.

### - **Un travail de connaissance mutuelle à poursuivre avec les EHPAD**

Le travail avec les EHPAD est, à ce jour, difficile car il existe, entre autres, des appréhensions liées à la non connaissance du handicap de la part des professionnels travaillant en EHPAD. D'autre part, les résidents du foyer souhaitant partir vivre en EHPAD ont souvent, tout au plus, 60 ans, parfois moins et sont donc beaucoup plus jeunes que les personnes accueillies en EHPAD. Nous recevons ainsi des refus d'admission, suite à la constitution d'un dossier sur la plateforme Viatrajectoire, du fait de leur âge.

En 2022, un partenariat s'est mis en place avec un EHPAD privé de la ville de Chalon sur Saône, ayant des places financées par l'aide sociale. Cet établissement était, de prime abord, prêt à accueillir une des résidentes du Foyer, âgée de 62 ans, ayant cessé son activité professionnelle en juillet 2021. Plusieurs temps d'échanges entre équipes du Foyer et de l'EHPAD ont eu lieu. Une visite de l'EHPAD a été organisée avec la résidente concernée, puis des accueils en journée ont été proposés. Tout semblait se mettre en place en vue d'un accueil définitif.

Malheureusement, alors que l'accueil était imminent, l'EHPAD n'a pas souhaité admettre cette personne au sein de leur établissement. Il semblerait que, malgré les multiples échanges qui ont eu lieu entre les équipes, les professionnels de l'EHPAD ont craint d'être débordés par les comportements de cette résidente.

A ce jour, le partenariat avec les EHPAD de Chalon sur Saône et de ses environs reste complexe. Cela rend compliqué la réorientation de certains résidents, qui souhaitent continuer à vivre en ville et en particulier à Chalon sur Saône, lieu où ils ont leurs repères.

Des échanges ont été pris entre le SAVS de l'AMEC et un EHPAD public de la ville de Chalon sur Saône. Des temps d'activité communs entre résidents de l'EHPAD et usagers du service verront le jour en 2023. Ce partenariat sera peut-être une porte d'entrée pour de futurs accueils de résidents du Foyer au sein de cet EHPAD.

Faute de perspectives à Chalon sur Saône en 2022, 3 dossiers de réorientation ont été constitués et adressés à la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins (RDAS) de Mâcon, afin que ces personnes puissent intégrer la Résidence des Cèdres. A la fin 2022, les dossiers de ces 3 personnes étaient recevables mais en attente car ces personnes n'ont pas encore 60 ans.

Nous faisons le constat que, à partir de 55 ans, un certain nombre de résidents ne souhaitent plus ou ne peuvent plus travailler. Il est alors nécessaire de penser à leur réorientation mais, à cet âge, les Foyers de Vie ou Foyers d'Accueil Médicalisés les considèrent comme « trop vieux » et les EHPAD, comme « trop jeunes ». Il n'est alors pas évident de construire une réponse adaptée à leurs besoins.

#### - **Des liens réguliers avec d'autres structures médico-sociales**

En 2022, nous avons été en contacts réguliers avec 4 Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) du secteur, en vue d'une réorientation pour l'un des résidents de l'unité 1. Des dossiers ont été constitués et déposés dans ces 4 établissements. Malheureusement, alors que l'ESAT, le Service d'Accueil de Jour et le Foyer d'Hébergement ne sont plus adaptés aux besoins de cette personne, nous sommes confrontés à l'absence de places disponibles dans ces structures.

Tout de même, il a été possible de mettre en place 2 accueils temporaires, d'une semaine à 10 jours, au FAM de Sevrey, pour cette personne. Ces séjours sont de véritables bouffées d'oxygène pour cette personne qui ne supporte plus les contraintes liées au travail, au Service d'Accueil de Jour, mais qui ne peut pas non plus rester au Foyer en continu.

A ce jour, nous n'avons aucune perspective de réorientation en FAM pour cette personne car les listes d'attente sont extrêmement longues et les mouvements au sein de ces établissements rares.

Le travail de réorientation est souvent long, mais lorsqu'il aboutit sur des projets pleinement en adéquation avec les souhaits et besoins de la personne, comme cela a été le cas en 2022 pour 2 personnes de l'unité 1, il y a une véritable satisfaction à voir ces personnes partir du Foyer, vers de nouveaux horizons.

#### Une équipe de professionnels incomplète

L'équipe éducative de l'unité 1 est composée de 5 professionnels : une maîtresse de maison, 2 aides médico-psychologiques (AMP), une monitrice éducatrice et un éducateur spécialisé.

Depuis septembre 2021, une aide médico-psychologique est en arrêt maladie.

D'autre part, la monitrice éducatrice de l'unité a été à temps partiel thérapeutique la moitié de l'année 2022, puis son contrat a pris fin en septembre.

L'absence de ces 2 professionnels, sur tout ou partie de l'année, a nécessité des adaptations dans l'équipe. Des remplaçants ont été embauchés, qu'il a fallu, à plusieurs reprises, former : 8 en tout sur l'année 2022, avec des profils très différents, des formations d'AMP, d'AES, de BTS ESF, de moniteur éducateur ou sans formation. Il est à noter que nous avons rencontré une difficulté à maintenir dans la durée les mêmes remplaçants, car ils ont souvent fini par partir vers d'autres structures leur proposant des contrats sur de plus longues durées et plus conséquents en nombre d'heures de remplacement.

Ces changements multiples, le fait de devoir régulièrement former de nouvelles personnes, a engendré de la fatigue chez les membres de l'équipe en place, mais ils ont été aussi l'occasion d'interroger les pratiques, grâce au regard nouveau des remplaçants.

Les professionnels de l'unité ont dû réorganiser leur travail : transmettre aux remplaçants les éléments nécessaires à l'accompagnement quotidien des résidents, et se recentrer sur les tâches plus complexes et administratives, moins à la portée des remplaçants.

Il est à noter que les résidents se sont, à chaque fois, adaptés aux nouveaux professionnels et n'ont montré aucune difficulté particulière, à partir du moment où ils étaient en présence de quelqu'un de rassurant et de cadrant.

### **Le travail indirect des équipes éducatives**

- Les rapports et dossiers MDPH (renouvellements notifications ou réorientations).
- Les bilans projets et élaborations des projets individuels.
- L'élaboration de projets collectifs – recherche de partenaires – analyse des besoins – bilan, etc...
- La supervision des projets et lien partenaires : tutelle/ passage infirmiers/ transports TPMR/ prise de rendez-vous, etc...
- Les temps de réunion et travaux institutionnels (commissions).
- Les transports.

## **B) Au Service d'Accueil de Jour**

Le Service d'Accueil de Jour a accompagné 22 personnes en 2022 pour un agrément de 11 places.

L'encadrement est assuré par deux professionnelles : une éducatrice sportive et une éducatrice spécialisée.

Quatre intervenants extérieurs animent des ateliers au sein du service :

- Céramiste : créations en terre et peinture
- Musicothérapeute : musicothérapie et relaxation
- Musicien : percussion
- Psychoclinicienne art thérapeute : groupe parole

L'intervenante plasticienne a cessé son activité au printemps.

↳ **Public :**

Nous constatons une évolution de la population au sein du service. En effet, les personnes accueillies présentent une déficience, avec de plus en plus de troubles associés :

- Troubles psychiques (schizophrénie, bipolaire)
- Troubles du spectre autistique
- Troubles de l'humeur
- Troubles anxieux
- Troubles cognitifs (attention, langage, cognition sociale, mémoire, fonction exécutives)
- Troubles des apprentissages
- Troubles alimentaires
- Handicap visuel

Quotidiennement, les professionnels se sont adaptés aux problématiques rencontrées dans l'accompagnement des personnes accueillies, afin de répondre au mieux aux besoins individuels de chaque usager.

Une personne accueillie au service a été réorientée, plusieurs usagers ont modifié leurs temps d'accueils, pour augmenter ou diminuer leur temps de présence en lien avec leur projet de vie.

Nous avons accueilli huit stagiaires, dont quatre ont intégré le service à temps partiel. L'une de ces personnes a démissionné en fin d'année 2022.

Concernant les personnes qui n'ont pas intégré le service après leur stage : certains n'étaient pas dans la démarche d'intégrer le service actuellement ; et d'autres étaient en difficultés dans les activités proposées.

↳ **Besoins repérés :**

Différents besoins ont été repérés au sein du service, tels que :

- Besoin de maintenir une bonne santé physique et psychique.
- Besoins autour de la santé intellectuelle avec un maintien des acquis cognitifs (indépendance, logique, concentration, mémorisation).
- Besoins d'être accompagnés dans leur relation à autrui, dans leur vie sociale, dans la communication.
- Besoin de lien avec les partenaires (famille, famille d'accueil, Foyer d'Hébergement, SAVS) pour la transmission d'information concernant les activités exceptionnelles.

Nous observons de plus en plus un besoin d'accompagnement, dans une logique de parcours qui vient accentuer la place des partenaires, comme les représentants légaux, famille d'accueil, famille et foyer d'hébergement.

Certaines situations, en lien avec des difficultés avérées dans le cadre familial, ont eu un impact sur le comportement des personnes et ont nécessité une intervention des professionnelles de l'équipe.

↳ **Prestations proposées :**

▪ **Activité physique et bien être :**

↳ Sport, relaxation, marche

Il s'agit de limiter les effets néfastes dus à la sédentarité (prise de poids, perte de mobilité, etc...).

- Prévenir les effets du vieillissement et des conséquences des traitements médicaux.
- Atténuer le stress et générer du bien-être (confiance en soi, relation à l'autre, autonomie).

Les activités en extérieur ont repris au printemps, comme la journée multi-activité à la Roseraie, une activité tennis de table au Creusot...

▪ **Activité manuelle et artistique :**

Ces ateliers répondent au besoin d'expression et de créativité, surtout pour les personnes présentant des difficultés d'expression verbale. Les productions réalisées permettent de décorer les locaux du service et l'environnement extérieur. Le travail réalisé par chacun est ainsi mis en valeur.

↳ Création, peinture.

↳ Travail Manuel : deux temps de travaux manuel sont proposés dans le cadre des activités hebdomadaires. Les créations sont vendues lors d'un marché de Noël. Les bénéfices permettent, aux personnes accueillies, de prendre soin d'un lapin nain appartenant au service, tout au long de l'année.

↳ Atelier Photo.

▪ **Activités musicales :**

↳ Musicothérapie, Conservatoire, Atelier Percussion

▪ **Activité culinaire :**

↳ Pâtisserie

↳ Cuisine

Des ateliers cuisine se sont mis en place en ce milieu d'année, a raison d'une fois par mois, le mercredi, dans le cadre d'un atelier nutrition. Ce jour a été retenu avec l'idée de pouvoir parfois réaliser des achats au marché à Chalon Sur Saône. Nous sommes en lien avec la nutritionniste de l'Espace Santé Prévention, qui est un lieu ressource en termes de recettes et données autour de l'alimentation.

▪ **Activité intellectuelle :**

↳ Jeux de société/de mémoire/éducatif

Partenariat remis en place avec la Ludothèque de la vielle de Saint Marcel pour emprunts de jeux de société. Possibilité, avec coût supplémentaire, d'avoir un temps de jeux avec animateur dans leurs locaux.

↳ Rédaction d'un journal :

■ **Activité socio-culturelle :**

- ↳ **Groupe parole** : Un temps groupe parole est en place deux après-midi par mois, dont l'un est animé par une psychoclinicienne. Le groupe parole a pour objectif d'offrir un espace d'écoute et d'expression, où la parole peut être posée et entendue. Cet espace donnera la possibilité de communiquer efficacement sur les difficultés rencontrées dans une problématique commune, grâce aux échanges qui s'y produisent entre les membres.
- ↳ **Atelier autour de l'environnement** : Tout au long de l'année, les ateliers sont mis en place avec un musée d'histoire naturelle de la région, ainsi qu'avec une animatrice du Pôle Environnemental du Grand Chalons. Ce temps permet de travailler la réflexion, l'observation de la nature, tout en faisant appel à ses connaissances. Des temps de créations en lien avec la nature sont également en place.
- ↳ **Diverses sorties** : Tout au long de l'année se sont déroulées différentes sorties et activités exceptionnelles.

Les activités avec l'**association Multi Activités Adaptée** se sont remis en place après deux ans d'arrêt. Nous avons pu participer à des journées de rencontres autour du sport avec d'autres établissements dans le département ; ainsi que lors d'un après-midi dansant dans une boîte de nuit à Beaune.

Dans le cadre de ce partenariat, des créations sur le thème du « noir et blanc sous toutes ses formes » ont été réalisées par différents établissements pendant le confinement. Celles-ci ont pu être exposées en fin d'année 2022, à la médiathèque de Blanzay.



Nous participations également à différentes actions locales, telles que les journées de rencontres organisées par le Grand Chalons « bougez plus » ; ou encore un après-midi organisé par les forains lors de la période de carnaval, pendant lequel les manèges sont gratuits pour les personnes accompagnées par les établissements spécialisés du territoire chalonnais.

↳ **Diverses sorties sont proposées au printemps et lors des semaines aménagées en été :** sortie en bateaux, visites de musée, temps de médiation animale, visite de châteaux, visite d'une savonnerie, un après-midi mini-golf à Givry. En fin d'année, une partie du groupe a pu bénéficier d'une sortie au marché de Noël à Besançon ; et un repas de Noël a été proposé aux personnes du service, dans un restaurant à proximité. Ce qui a permis à tous les usagers du service de bénéficier de ce temps, car nous avons pu nous y rendre à pieds.

↳ **Banque alimentaire de Châtenoy le Royal**

Nous avons participé à une matinée de collecte nationale avec la Banque Alimentaire et sommes dans l'attente pour participer à un « atelier confiture ». Le manque de fruits et l'arrêt de bénévoles de la Banque Alimentaire sur cet atelier, ne nous permettent pas pour le moment, de participer à ce projet.

## C) Au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

### 1) **Les domaines d'intervention du SAVS au regard des besoins du public (nomenclature SERAFIN-PH - Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées)**

A partir du questionnaire réalisé en 2022 auprès des personnes accompagnées, dans le cadre de la révision du projet d'établissement, il en ressort que les personnes souhaitent être accompagnées en moyenne entre 3 à 9 champs d'intervention différents.

Ainsi, nous identifions les besoins suivants pour le public accompagné :

#### ❖ Le domaine de la santé

- **Accéder aux soins**, exemple : aide à la prise de rendez-vous sur DOCTOLIB – aide à la recherche d'un médecin ou d'un spécialiste rendue difficile du fait de la pénurie de médecins.
- **Prendre en compte la difficulté pour identifier une douleur** : bienveillance, vigilance, observation et écoute.
- **Aider à la gestion d'un traitement** :  
Pour ce faire un travail de partenariat est mis en place avec des pharmacies qui élaborent des semainiers (cela concerne 11 personnes) ou des infirmiers qui passent à domicile pour vérifier la prise de traitement (cela concerne 12 personnes).  
Les travailleurs sociaux peuvent également réexpliquer une prise de traitement (ordonnance), faire des repères ou aider au tri des médicaments.
- **Faciliter la communication et l'expression** : Pour ce faire les travailleurs sociaux peuvent accompagner la personne aux rendez-vous et en particulier chez des spécialistes.
- **Être rassuré** : Pour cela des accompagnements vers les spécialistes, pour des examens, sont mis en place.

Une explication peut être réalisée au préalable d'un examen. Les fiches en FALC (FACile à Lire et à Comprendre) de santé BD peuvent être un outil d'appui dans ces situations.

Une difficulté fréquemment rencontrée est la distance du lieu des examens ou spécialistes (Dijon/Lyon/Beaune) et donc le temps passé dans le transport.

- **Inciter et accompagner le travail de prévention :**

Ce travail peut être :

- ✓ Soit en individuel : dépistages Adémas – prises de sang – conseils.
- ✓ Soit en collectif : en partenariat avec l'Espace Santé Prévention du Grand Chalon, le KAIRN (addictions), la Mutualité (actions annuelles auprès des personnes de plus de 55 ans).

Un accompagnement et une sensibilisation pour lutter contre la sédentarité est aussi menée de manière individuelle et/ou collective par la proposition d'activités physiques : marches ou randonnées, sport hebdomadaire avec l'éducatrice sportive du Pôle AMEC Hébergement et Services...

- **Aider la mise en place d'un suivi et superviser le suivi :**

Faute de médecin référent du suivi de la personne, les travailleurs sociaux du SAVS ont de plus en plus souvent ce rôle de suivi de la santé de la personne (rappel des échéances, demander un contrôle, alerter sur une situation...). De plus, les personnes qui arrivent dans les effectifs du service ont bien souvent négligé leur suivi médical. Il s'agit alors de remettre en place ce suivi ou pour les plus jeunes de faire un apprentissage dans ce domaine et mettre en place les premiers suivis.

Le suivi s'effectue auprès d'un public porteur de fragilités qui nécessite des appareillages et donc qui demande un suivi particulier à ce niveau.

50 personnes sur 81 ont un ou plusieurs appareillages :

- Lunettes : 45
- Auditif : 5
- Appareillage dû à l'apnée du sommeil : 4
- Pacemaker : 1
- Dentaires : non chiffré mais un grand nombre

❖ **Le domaine de l'autonomie**

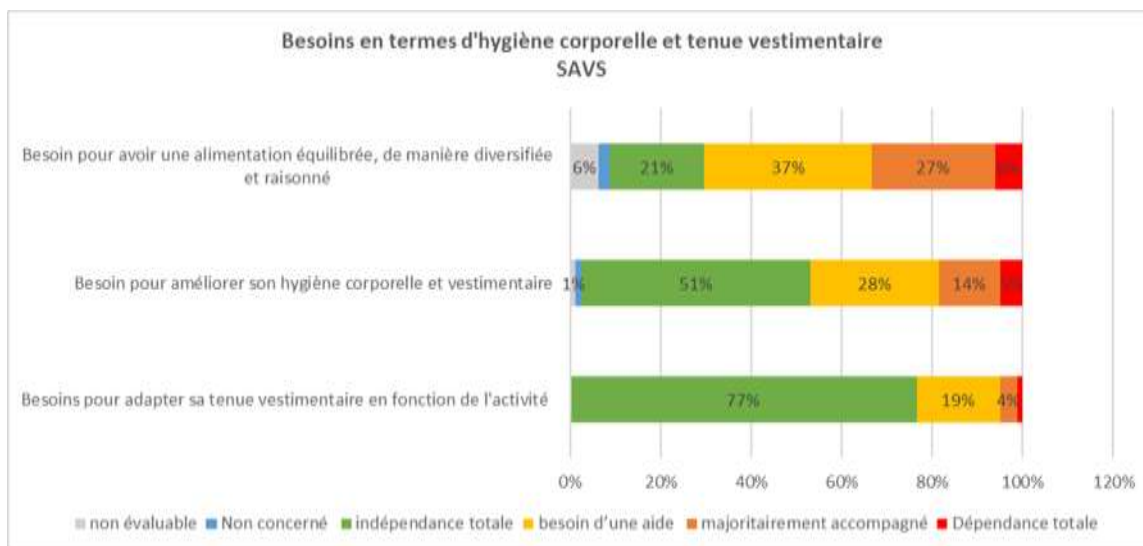
Les travailleurs sociaux ont une action importante au niveau de l'autonomie des personnes.

Cela concerne :

↳ **Les activités de la vie quotidienne**

Les activités principales dans ce domaine (source du projet d'établissement) sont en matière d'hygiène et d'alimentation.





(Tableau issu du projet d'établissement)

Les travailleurs sociaux interviennent de manière régulière **au domicile** des personnes accompagnées. Ils supervisent les logements, aident et stimulent les personnes pour l'entretien (tri, rangement...). Ils peuvent aussi proposer des ateliers cuisine, élaborer des menus ou des listes de courses, accompagner chez des diététiciens afin de travailler autour de l'alimentation. Ils accompagnent également sur l'extérieur pour faire des achats alimentaires, vestimentaires...

Au niveau de la confection des repas, nous travaillons avec deux prestataires. Cela concerne les personnes qui ne peuvent pas gérer l'intégralité de la confection des repas : le CCAS pour les seniors (concerne 4 personnes) et LRD (concerne 9 personnes) pour les autres. Les travailleurs sociaux accompagnent alors pour le choix des plats et font le lien avec les prestataires chaque mois.

5 personnes accueillies en résidences personnes âgées bénéficient des prestations repas sur place. De plus, 3 personnes vivent en famille et ne gèrent pas les tâches du quotidien seules.

Si la personne est en difficulté, la **mise en place d'aide à domicile** est proposée. Les travailleurs sociaux font alors le lien avec les intervenants et leurs services ainsi qu'avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs éventuels.

- Aide au ménage pour 22 personnes
- Aide aux courses pour 4 personnes
- Aide à la toilette pour 5 personnes

Les familles sont également, pour certaines personnes accompagnées, une aide précieuse dans leur vie quotidienne (pour 14 personnes) ou le conjoint qui aide également (pour 28 personnes).

Les travailleurs sociaux sont en difficultés face à l'hygiène des logements de certaines personnes accompagnées, qu'il s'agisse de l'entretien et /ou du rangement. Lorsque la personne refuse leur intervention ou l'intervention d'une aide extérieure, certains appartements sont dans un état très malsain voire deviennent insalubres. Cependant le service dispose de peu de latitude dans ces situations. Ces informations sont relayées auprès des services de mandataire, qui disposent de peu de pouvoir à ce sujet.

Le coût de l'intervention d'une aide à domicile peut ne pas correspondre au budget de la personne, et même si cette intervention s'avère nécessaire, elle ne peut pas se mettre en place.

Nous travaillons également avec Vestiboutique de la Croix Rouge afin de permettre aux plus démunis de se vêtir à bas prix.

#### ↳ **Les relations (s'exprimer et se faire comprendre)**

Nous observons des difficultés en termes de relations et d'interaction avec autrui parmi les personnes accompagnées par le SAVS. Celles-ci ont des besoins particuliers pour avoir confiance, s'exprimer en public et se faire comprendre de manière adaptée.

Un travail peut être mis en place avec un/une orthophoniste pour certains.

Les travailleurs sociaux interviennent également dans un rôle de médiateur dans les relations familiales/amicales ou de voisinage. Ils travaillent aussi sur « le recevoir ».

Les activités de type « loisirs » peuvent aider les personnes à entrer en relation de manière plus adaptée.

Les travailleurs sociaux ont également un travail d'adaptation vis-à-vis des difficultés de certains. Ils **mettent alors en place des outils adaptés dans la relation/communication** : visio, LSF (langue des signes), pictogrammes...

#### ↳ **La mobilité (s'orienter, se repérer)**

Un accompagnement peut être mis en place afin d'aider les personnes à se repérer dans des lieux ou de nouveaux trajets. Les jeunes qui ont été accompagnés par des IME sont en général assez bien repérés dans l'environnement Chalonnais.

#### ↳ **La prise de décision adaptées et pour la sécurité :**

La gestion du stress, apprendre à mesurer ses capacités, mais aussi ses limites et la prise de confiance en soi est un domaine difficile à accompagner. C'est par un accompagnement régulier, une valorisation de la personne et des entretiens afin d'amener la personne à réfléchir par elle-même, à prendre conscience des conséquences de ses actes que cela peut se faire.

Certaines actions collectives peuvent aussi favoriser la mise en sécurité des personnes comme « les premiers secours ». Cette action n'a pas pu être mise en place cette année faute de partenaire, nous souhaitons la remettre en place en 2023, ainsi qu'un travail avec des sophrologues.

### ❖ **La participation sociale (implication dans la vie sociale et exercice de la citoyenneté)**

#### ↳ **La participation au projet personnalisé**

Chaque personne accompagnée par le SAVS bénéficie d'un projet personnalisé pour lequel elle participe à l'élaboration et au bilan. Un binôme de référence est garant du suivi et de l'évaluation de son projet.

#### ↳ **Aide aux accès aux administrations et aux droits**

Dans la société actuelle, les personnes que nous accompagnons sont souvent mises à mal dans l'accès aux administrations. De plus en plus de démarches se font via internet. Les travailleurs sociaux aident donc dans ces démarches : déclarations trimestrielles des revenus pour obtenir la prime d'activité à la CAF par exemple ou constitution d'un dossier (logement, MDPH...). Une partie du public n'a pas accès à l'informatique et ne sait ni lire ni écrire. Une partie ne bénéficie pas non plus de l'aide d'une mandataire judiciaire. Le SAVS reste le seul intervenant pour permettre l'accès aux droits.

### ↳ **Besoin pour vivre en appartement** (entretien et agencement du logement, environnement)

Un travail d'accompagnement dans l'environnement de la personne est nécessaire. Chaque année nous accompagnons pour des déménagements, donc des recherches de logements, des achats de nouveaux mobiliers, des travaux d'aménagements (adaptation de salle de bains par exemple) ... cela favorise le bien-être de la personne ou répond à un problème financier.

Il est cependant de plus en plus difficile d'accéder à un logement correspondant aux attentes des personnes accompagnées du fait du coût des loyers, des exigences de revenus des propriétaires/agences.

### ↳ **Besoin pour la vie familiale - rôle de parent -relations amoureuses**

Cette année nous avons à nouveau accompagné la maternité d'une femme suivie par le service (suivi de grossesse et arrivée du bébé) avec les mises en place nécessaires d'aides matérielles mais aussi partenariales.

Nous accompagnons aujourd'hui plusieurs parents d'enfants de tous âges et même de grands-parents ou de beaux-parents (familles recomposées) – autant de rôles dans la famille que nous accompagnons. Les services de l'enfance sont partenaires dans certaines de ces situations (ASEF, IME...).

La relation amoureuse est aussi un sujet régulièrement abordé, ainsi que la parentalité. Actuellement nous accompagnons un couple homosexuel qui est désireux de devenir parent.

Les travailleurs sociaux sont particulièrement vigilants à la qualité des relations amoureuses, car ils constatent que certains jeunes peuvent se mettre en difficultés dans leurs relations, subir des maltraitances qu'ils ont du mal à identifier comme telles, par peur de solitude, de pression sociale « être comme tout le monde ».

### ↳ **Besoin pour participer à la vie sociale : activités de loisirs ou autre**

Une partie des personnes accompagnées souffrent de solitude et sont en difficultés pour organiser ou anticiper leurs temps libres.

17 personnes sont inscrites dans un club ou une activité de manière autonome.

58 participent régulièrement aux activités ou sorties proposées par le service. Nous observons une évolution avec les jeunes qui arrivent aujourd'hui, qui ont un réseau amical plus développé et qui ne souhaitent pas participer aux sorties proposées, à l'exception de sorties spécifiques comme par exemple le karting.

Le SAVS propose une sortie collective chaque premier vendredi du mois et un samedi par mois. Ces activités permettent non seulement de rompre la solitude, de faire des rencontres, mais également de s'ouvrir sur des activités culturelles, sportives ou de participer à des activités en inclusion dans l'environnement.

De même, en période de congés d'été, pour les personnes qui travaillent, nous proposons plus de sorties afin d'apporter un bien-être, une ouverture sur l'extérieur, car peu de personnes peuvent partir en vacances.

Nous accompagnons également l'organisation des séjours pour les personnes qui souhaitent partir en vacances.

- En 2022 :
- 7 personnes sont parties en séjour adapté (2 seulement sont parties 2 semaines, les autres une semaine)
  - 6 personnes sont parties en autonomie en camping dont 2 couples et 1 personne pendant un week-end en parc d'attractions.

↳ **Besoin pour se déplacer** : utiliser les transports en commun, le TPMR, la conduite de véhicules

Un travail d'apprentissage et de prévention est mis en place avec les auto-écoles du chalonnais ou C'permis. Des tests « psyrates » permettent d'évaluer les capacités de la personne à la conduite d'un véhicule avant de s'engager dans une formation à la conduite.

Les personnes travaillant en ESAT ou en milieu ordinaire peuvent désormais utiliser leur Compte Personnel de Formation (CPF) pour payer une partie des cours ou du code de la route. Les personnes ont en général besoin de davantage de cours pour obtenir le code ou le permis, cela augmente le prix et rend l'accès difficile aux plus jeunes qui débutent dans la vie et n'ont pas d'économie.

Les travailleurs sociaux accompagnent également les réservations auprès des TPMR (Transport pour Personnes à Mobilité Réduite) avec le Zoom de Chalon, le renouvellement des titres de transport au CCAS et l'espace Zoom et veille ou font le lien avec les garages pour l'entretien et le suivi de certains véhicules (en lien avec les mandataires judiciaires).

Des apprentissages en bus sont aussi proposés si besoin.

Pour les départs en vacances, en week-ends ou des rendez-vous médicaux (psychiatres à Dracy par exemple) les travailleurs sociaux accompagnent aussi les réservations de taxis ou de trains.

Nombre de personnes concernées :

- TPMR..... 13
- Permis B ..... 8
- Voiture..... 5
- VSP..... 17
- Scooter..... 4

Chaque année, nous proposons des activités de loisirs en lien avec l'utilisation des transports en commun. Cela permet d'effectuer des apprentissages, avoir des repères pour les transports en dehors du chalonnais. Cette année certains usagers ont pu se rendre à Paris par exemple, mais aussi Dijon/Lyon.

Nous constatons que l'achat d'un véhicule sans permis et le coût de l'assurance sont importants, les personnes accompagnées ne peuvent plus faire ce choix budgétaire, ce qui limite leur autonomie quotidienne.

↳ **Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique**

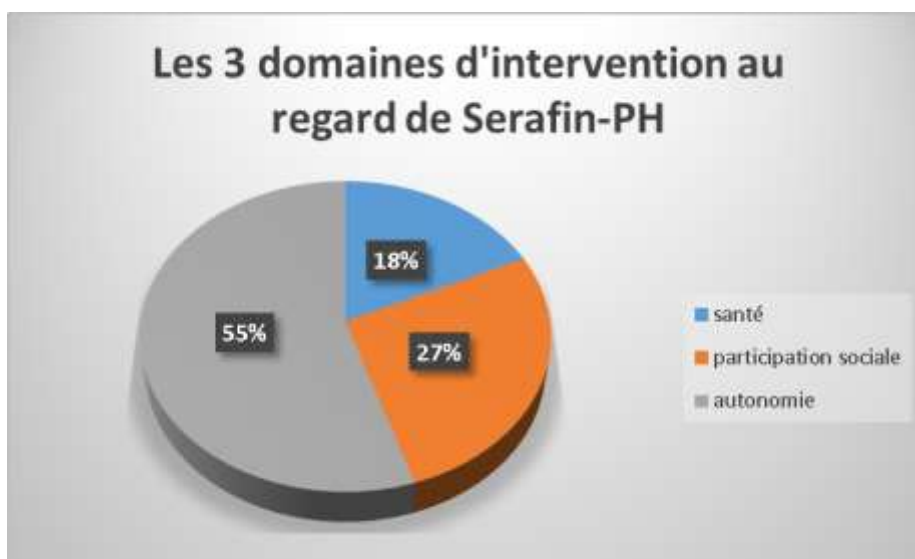
Un travail est fait à plusieurs niveaux dans ce domaine :

- Des apprentissages individuels pour les démarches par une réassurance des travailleurs sociaux ou des conseils.
- Un aide par le biais de l'informatique : un ordinateur au SAVS peut être utilisé par les personnes accompagnées afin qu'elles puissent effectuer des démarches.
- Un travail sur les mesures de protection en lien avec l'UDAF 71 qui peut prendre le temps d'expliquer ces mesures aux personnes en individuel.

- Ateliers informatiques avec un partenariat (pour le matériel) avec Microtel qui permet de faire des apprentissages et de la prévention en matière informatique ou numérique.
- Un travail est également proposé afin d'apprendre la valeur de l'argent – création par une CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale) d'un outil permettant de travailler cela de manière individuelle.

En 2023, les deux CESF du SAVS ont pour projet de proposer des ateliers dit « administratifs » pour les personnes qui le souhaitent afin de faire un apprentissage dans les démarches auprès des administrations et de pouvoir identifier leurs droits.

- **Répartition des domaines d'intervention au SAVS en 2022 :**



Ces données sont issues des statistiques / logiciel CEGI.

Chaque travailleur social renseigne au quotidien les spécificités des accompagnements réalisés auprès de chaque personne suivie dans le logiciel Dossier de l'Usager Informatisé CEGI.

## **Le SAVS et l'importance des partenariats**

Le SAVS ne peut exister sans les réseaux et les différents partenaires. Ceux-ci sont développés au fur et à mesure des besoins du public accompagné. Les principaux sont : les ESAT du territoire (PEP, APAJH, AMEC), les services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (UDAF 71, Sauvegarde 71, Association le Pont) ou mandataires privés, les Services d'Accueil de Jour (AMEC, APAJH), les services de l'enfance (ASE, IME), les dispositifs jeunes (DISP, service d'inclusion des IME, RJA – Résidence Jeunes Actifs), les services d'aide à domicile, les résidences autonomie et le CCAS pour les personnes âgées, les bailleurs sociaux, en particulier l'OPAC au niveau de la Résidence de l'Alma, le Département de Saône et Loire et la MDPH 71 dans l'aide aux orientations des personnes.

Depuis quelques années nous développons des liens avec les associations caritatives car une partie du public connaît la précarité (Croix rouge : vestiboutique ou transport).

Nous allons développer ce réseau d'aide en 2023.

## **2) Le SAVS, un accompagnement très individualisé**

Chaque personne accompagnée dispose d'un projet individualisé. Chaque projet est différent au regard de plusieurs facteurs :

- L'hétérogénéité de l'âge (nous accompagnons des personnes âgées de 21 à 70 ans) comme nous l'avons déjà évoqué, les interventions aux âges extrêmes de la vie demandent des accompagnements spécifiques et souvent renforcés.
- La provenance du public, réparti pour moitié entre établissement et milieu de vie ordinaire (selon les chiffres qui ressortent du projet d'établissement ; étude des données au 01/09/2021). Les personnes issues d'établissement requièrent souvent un accompagnement renforcé et en continu sur plusieurs domaines. La fin de suivi n'est envisageable que lors d'un départ vers une résidence Autonomie, ou EPHAD.
- Des mesures de protection : sans, tutelle, curatelle, MASP Mesure d'Accompagnement Social personnalisé (78% en ont une).
- De la composition de la famille (seul, en couple, avec enfants...).
- De la pathologie principale ou associée (exemple : déficience et déficience visuelle).

## **3) Constats ayant une incidence à court terme sur l'accompagnement du public**

### **➤ La paupérisation de la population accompagnée évaluée dans les domaines suivants :**

- L'accès à un logement décent et accessible. Le coût des loyers sur le secteur du Chalonais est très élevé et les propriétaires ou agences sont de plus en plus exigeants quant aux revenus des futurs locataires.
- La mobilité : la problématique du prix des voitures sans permis (coût d'achat) et de leur assurance (120 à 150 € / mois pour les moins chères, jusqu'à 300 €).

Pour ceux qui peuvent passer le permis B, le coût du permis est là aussi plus élevé car le nombre de leçons de code ou de conduite sont plus nombreuses, et le coût final peut être très important. Heureusement, pour certains, leur compte CPF peut être utilisé pour atténuer le coût.

- La vie quotidienne : se nourrir, se vêtir, vivre dans un logement propre, se déplacer. Le public subit pleinement les augmentations du coût de la vie. Nous accompagnons de plus en plus de personnes dépendantes des associations caritatives afin de se nourrir, se vêtir ou acheter des meubles d'occasion (Croix Rouge, Emmaüs...).
- Le coût des aides à domicile.

➤ **La fracture numérique aux deux niveaux : l'usage et l'accès.**

Beaucoup de démarches se font désormais par le biais du numérique, même un simple rendez-vous chez un médecin généraliste. Comment faire ces démarches lorsqu'on ne sait pas se servir de l'outil et/ou qu'on ne peut pas financièrement acquérir du matériel ?

Cela met à mal l'accès aux soins, mais aussi l'accès aux droits (prime d'activité CAF par exemple). Les personnes deviennent alors dépendantes de nos services d'accompagnement pour toute démarche. Cependant, la mission des SAVS n'est pas de pallier cette difficulté.

Le service propose des aides pouvant réduire cette fracture, mais cela ne concerne pas la majorité des personnes accompagnées :

- La mise en place d'un atelier informatique en partenariat avec l'association Microtel qui met à disposition des ordinateurs à coût réduit (20 € / an / personne).
- Le projet de mettre en place un atelier « administratif » afin d'apprendre à faire des démarches seul.
- L'accompagnement individuel vers les points d'accueil numériques. Cependant la difficulté actuelle de ces services, certes gratuits, réside dans le fait qu'ils ne sont ouverts que les matins en semaine et donc pas accessibles aux personnes qui travaillent.

➤ **L'impact de l'autodétermination**

Aujourd'hui, la question de l'autodétermination des personnes accompagnées est très présente.

L'autodétermination, c'est-à-dire les choix de la personne, pose beaucoup de questions aux équipes. La personne, même sous mesure de protection, peut faire des choix de dépenses qui semblent non appropriés aux travailleurs sociaux. Par exemple : choisir de dépenser ses revenus pour des abonnements télévision ou téléphone, ou l'achat d'un véhicule, plutôt que de payer une aide-ménagère, des vêtements, des produits d'hygiène ou alimentaires. Le choix « plaisir » est souvent prioritaire pour les personnes que nous accompagnons, ce qui rend parfois l'accompagnement complexe.

Le quotidien des personnes devient donc plus précaire, et il est difficile de faire évoluer leurs points de vue à ce sujet. Les bénéficiaires sont pris entre envies, choix de vie et les réalités financières qui mettent à mal leur autonomie, leur bien-être, le logement, la mobilité...

Nous pouvons nous interroger sur leurs réelles capacités de choix dans ce contexte contraint.

#### 4) La liste d'attente

En décembre 2022, pour rappel : 305 orientations prononcées par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Suite aux rencontres avec les services du Département, un travail d'équipe a été réalisé fin 2022 afin de réévaluer chaque situation au regard de la pertinence des accompagnements.

Cela a permis d'échanger avec certaines personnes accompagnées, qui, d'un commun accord avec le service, ont pu mettre fin au suivi sans se sentir particulièrement en difficulté. D'autres situations ont plutôt été mises en « veille » ce qui permettra d'augmenter quelque peu le nombre de personnes accompagnées par le service afin de réduire un peu la liste d'attente. Cependant, une partie des personnes accompagnées ne pourront pas arrêter le suivi car elles ont une autonomie moindre, et auront toujours des besoins d'accompagnements.

Cette question d'une file active plus importante est également à mettre en lien avec les tensions en ressources humaines et des postes encore non pourvus.

Les personnes accueillies récemment au SAVS ont des profils différents. Elles viennent rechercher de l'aide sur un projet précis, qui, une fois réalisé et leur situation stabilisée, ne souhaiteront pas poursuivre l'accompagnement.

#### 5) Le studio d'évaluation en partenariat avec la Résidence Jeunes Actifs

6 personnes ont pu être accompagnées par ce dispositif en 2022 :

- 3 personnes venant de l'IME AMEC, une est, fin 2022, inscrite sur liste d'attente du SAVS.
- 2 personnes venant de milieu ordinaire : une en provenance du milieu familial qui n'a pas donné suite à un accompagnement (dénier de ses difficultés) ; une situation plus urgente car la personne était sans domicile (vivant temporairement à l'hôtel) pour qui nous avons proposé un accompagnement suite au stage du fait de sa situation et qui a pu louer un appartement début 2023 à la Résidence de l'Alma.
- 1 personne en provenance du foyer d'hébergement traditionnel pour laquelle un autre stage sera proposé permettant peu à peu de travailler son projet de sortie de foyer vers le milieu de vie plus ordinaire : type habitat inclusif.

#### 6) Des indicateurs

##### ➤ Activité

Nombre de personnes accompagnées / nombre de places autorisées : 92 pour 81 places

##### ➤ Intensité des accompagnements

Nombre de personnes accompagnées par ETP : 10,11

La moyenne du nombre d'heures par an par personne est de 62 heures, avec des écarts importants. Pour exemple :

- 144h00 pour une personne sénior ayant des déficits sensoriels.
- 117h50 pour une personne présentant des troubles psychiques.
- 32h00 pour une personne qui vit au domicile familial.



## Préconisations au regard de ces indicateurs pour 2023

Une augmentation du nombre de personnes accompagnées par ETP (Equivalent Temps Plein) est en cours pour 2023, sous couvert des recrutements en cours (poste éducatif, poste de psychologue).

Une première évaluation sera faite sur 6 mois pour un certain nombre de personnes en liste d'attente, personnes ayant des besoins très ciblés : aide au logement, dossier de surendettement... Public qui pourrait ensuite être adressé à d'autres organismes de droit commun ou être en capacité de s'organiser seul.

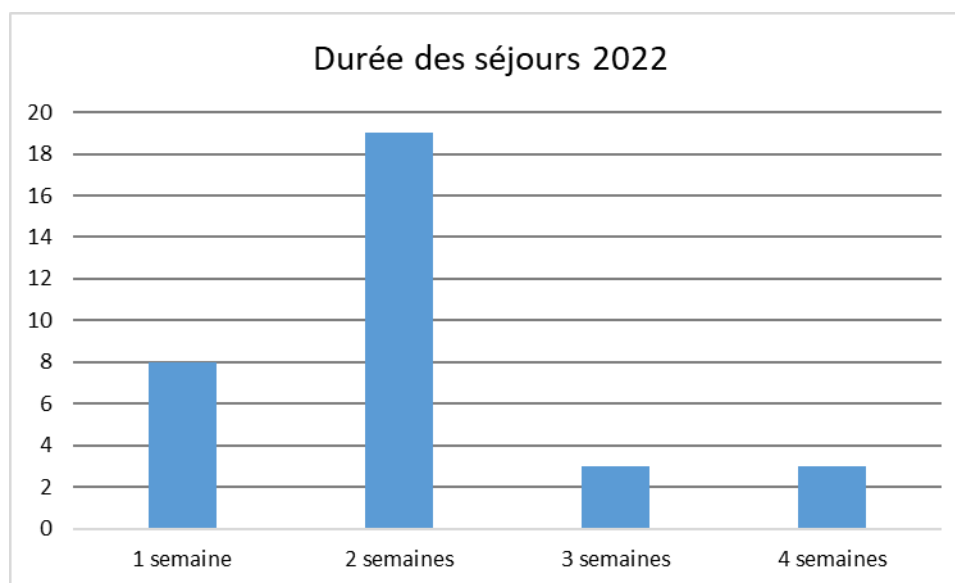
## II.4 Congés d'été des personnes accompagnées

### ❖ Au Foyer d'Hébergement Traditionnel

L'ensemble des résidents ont pu bénéficier, soit de séjours dans leur famille, soit de séjours avec des organismes adaptés.

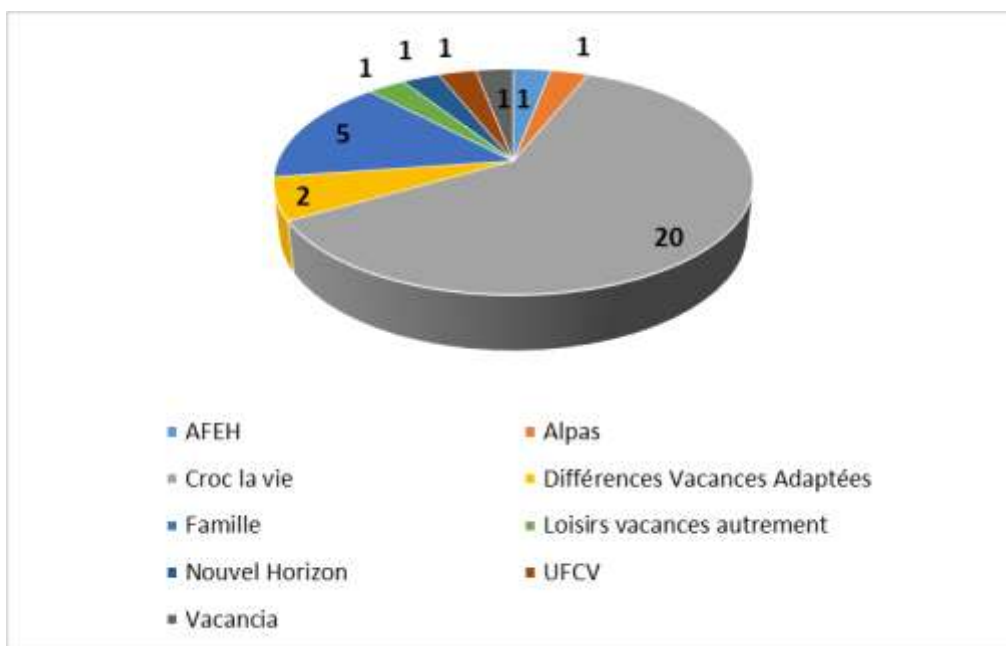
Les séjours avec des organismes adaptés ne sont pas accessibles pour l'ensemble des personnes accompagnées en raison d'un coût élevé : entre 1 265 et 1 419 € pour 1 semaine, et entre 1 960 et 2 553 € pour 2 semaines. De ce fait, la durée des séjours est raccourcie.

Plus de la moitié des résidents sont partis 2 semaines (58%), soit avec des organismes de séjours adaptés, soit en famille.



Les travailleurs sociaux ainsi que les résidents ont privilégié l'organisme « Croc la Vie » en raison de la qualité des séjours en petits groupes, des lieux d'hébergement et en lien avec le transport qui est assuré depuis le Foyer.

28 résidents sont partis avec des organismes adaptés (85%).



❖ **Au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**

Seulement 18 % des personnes accompagnées par le SAVS sont parties en vacances, soit en séjours avec des organismes adaptés (8 personnes), soit en séjours autonomes (7 personnes : 6 en camping et 1 au Pal).

Baisse par rapport à 2021 (28%)

## III - Ressources collectives

### III.1 Réunions institutionnelles

#### ↳ **Comités de direction**

Réunion de travail mensuelle de 2 heures en présence de la Directrice Générale et des Directeurs des établissements,

Réunion de travail mensuelle de 2 heures en présence de la Directrice Générale et des Directeurs des établissements, et des Chefs de Service.

#### ↳ **Réunions générales : 3 en 2022**

##### ↳ **Mars 2022 :**

- Intervention de Mme JOUVANCEAUX, Directrice des Affaires Financières de l'AMEC : explication bulletin de salaire
- Intervention de Mme PEPIN, Service Ressources Humaines AMEC : présentation, missions
- Présentation du projet de transformation de l'offre pôle hébergement et services

##### ↳ **Juin 2022 :**

- Intervention de Mme NDIBO, Directrice Générale AMEC, sur différents sujets et échanges
- Intervention de Mme JOUVANCEAUX : présentation des comptes administratifs 2021 du Pôle AMEC Hébergement et Services
- Intervention de Mmes PEPIN et PIQUEMAL, Service Ressources Humaines AMEC : présentation, missions

##### ↳ **Décembre 2022 :**

- Annualisation du temps de travail, à destination des salariés du Foyer d'Hébergement Traditionnel

#### ↳ **Réunions d'équipes**

Globalement, elles ont pu se tenir de manière régulière.

- Équipe de travailleurs sociaux FHT : de manière hebdomadaire les mardis après-midi (2h30).
- Équipe éducative SAVS : de manière hebdomadaire les mardis après-midi (3h00).
- Équipe éducative du SAJ : le lundi fin d'après-midi une semaine sur 2.
- Équipe de surveillance de nuit : Foyer d'Hébergement Traditionnel : 1 réunion par trimestre.
- Équipe des services généraux : 1 réunion par trimestre.
- Équipe de direction : composée des 2 Cheffes de Service SAVS, FHT et SAJ ainsi que l'Assistante de direction et la Directrice. De manière hebdomadaire le lundi matin (2h00).

#### ↳ **Analyse de la pratique professionnelle**

Les travailleurs sociaux ont bénéficié de séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle animée par une intervenante extérieure (équipe d'Analyse de la Pratique Professionnelle de l'IRTESS de Dijon),

Pour les Chefs de Service et les Directeurs, les réunions ont repris en septembre 2021.

### III-2 Projet de transformation de l'offre

Le projet de transformation de l'offre travaillé depuis 2020, en lien avec l'Association, les services du Département de Saône et Loire et les partenaires, est toujours en construction.

Pour rappel, nous avons travaillé sur un projet de transformation de l'offre à destination d'un public jeune et d'un public vieillissant, en s'appuyant sur les besoins, attentes des publics, de leurs familles, des offres d'accompagnement et hébergement du territoire, et des listes d'attente croissantes à destination du SAVS et du FHT.

Nous constatons une absence de réponses adaptées pour

- Un public jeune (20-25 ans, voir 30 ans) qui débute dans la vie d'adulte, et nécessite un accompagnement global renforcé pour le logement, l'accompagnement au travail et la vie sociale de la personne. Public qui ne souhaite pas nécessairement résider en hébergement collectif.
- A destination des personnes vieillissantes, à partir de 55 ans, en moyenne, qui, en lien avec le handicap et la perte d'acquis, diminuent leur activité professionnelle voire cessent l'activité professionnelle, ne peuvent plus vivre en foyer d'hébergement, ni rester à domicile sans se mettre en danger.

Pour ces deux constats motivés, nous avons rencontré de nouveaux partenaires, et fait évoluer notre projet, notamment sur la réflexion d'un habitat inclusif, d'une plateforme d'évaluation dans le cadre du SAVS afin de réaliser une première évaluation pour des personnes en liste d'attente.

Le dispositif à destination des jeunes a aussi été réactualisé. Nous sommes dans l'attente de réponse du tarificateur.

## IV - Ressources humaines

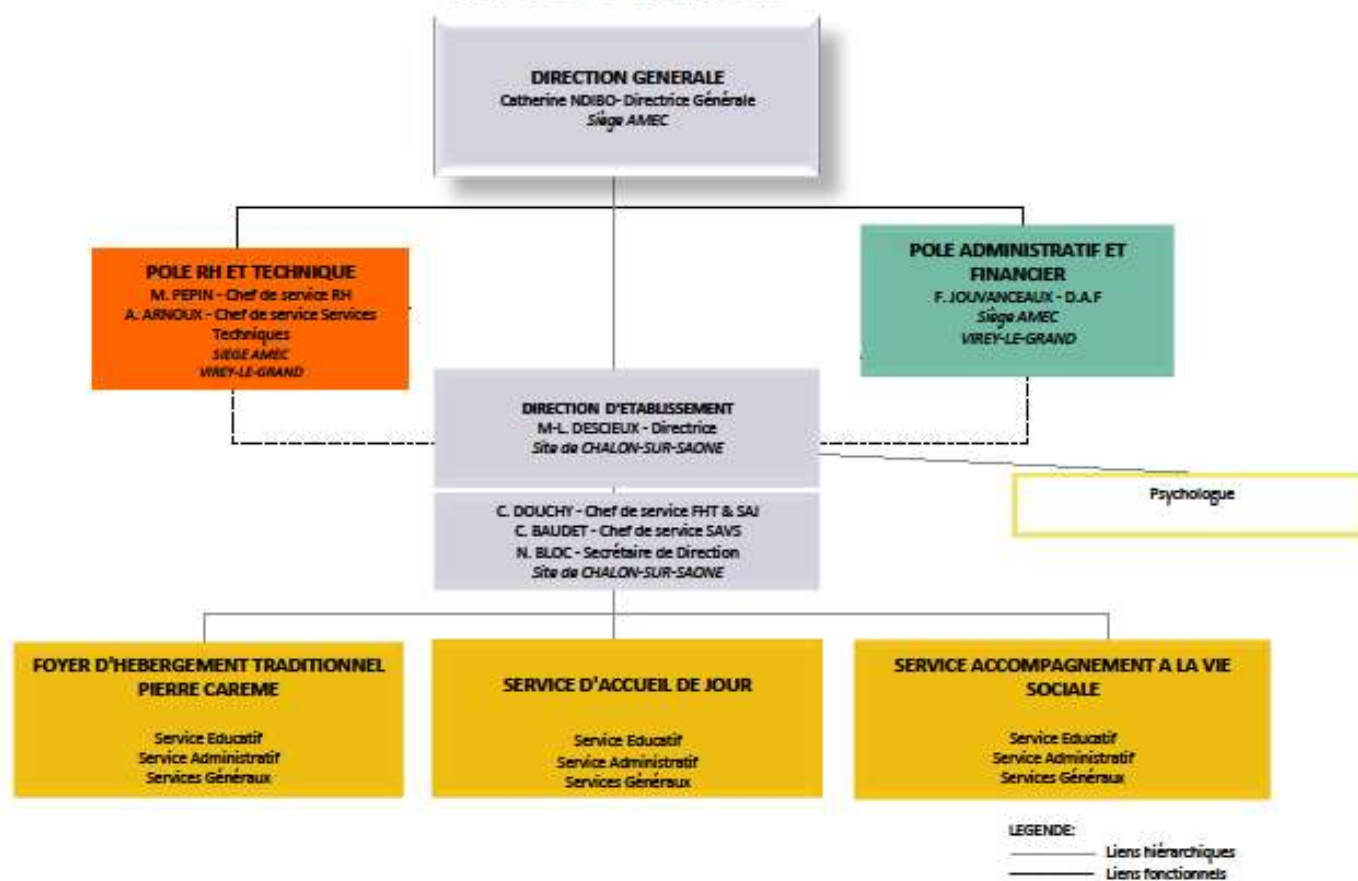
### IV.1 Organigramme 2022

S  
I  
E  
G  
E

F  
O  
L  
E  
H  
E  
B  
E  
R  
G  
E  
M  
E  
N  
T

Dernière mise à jour: Mars 2022

#### ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE AMEC HEBERGEMENT



## IV.2 Mouvements du personnel

Cette année 2022 a vu l'arrivée de :

- 2 éducatrices spécialisées au SAVS
- 1 conseillère en économie sociale et familiale au SAVS
- 1 veilleuse de nuit

Personnel sortant en 2022 :

- 0,10 ETP psychologue pour le pôle : démission
- 1 éducatrice spécialisée au SAVS : fin période d'essai
- 1 veilleuse de nuit arrêt pendant la période d'essai à l'initiative de la salariée
- 1 moniteur éducateur SAVS : démission
- 1,50 ETP éducateurs spécialisés au SAVS : démissions
- 0,80 ETP monitrice éducatrice au FHT : licenciement pour inaptitude non professionnelle

Un certain nombre de postes ne sont pas pourvus au 31/12/2022 :

- Psychologue
- Veilleur de nuit
- Moniteur éducateur 0,80 ETP
- Educateur spécialisé 0,50 ETP

### ↳ Indicateur de mobilité 2022

Pour l'année 2022, le taux de rotation du personnel est de **13%** (2,46% en 2020, 5,45% en 2021).

En constante augmentation depuis 2020, cela s'explique par l'offre de service du territoire qui permet plus de mobilité, des choix de salariés qui ne sont plus nécessairement à la recherche de CDI.

Des salariés également qui ont souhaité, après de nombreuses années dans l'association, évoluer vers d'autres structures.

### ↳ Remplacements et nombres de CDD réalisés

Structures Nombre d'ETP par structure	Nombre de CDD pour 2018	Nombre d'ETP correspondant	Nombre de CDD pour 2019	Nombre d'ETP correspondant	Nombre de CDD pour 2020	Nombre d'ETP correspondant	Nombre de CDD pour 2021	Nombre de CDD pour 2022
SAJ : 2,12	0	0	2	0,06	10	0,35	5	2
SAVS : 16,33	46	2	82	3,32	52	2,99	47	72
FHT : 22,14	71	5,76	120	2,77	148	4,2	209	219

Ces données chiffrées comprennent les CDD courts de quelques jours, jusqu'au CDD de plusieurs mois. Nous avons effectué 293 CDD pour 2022.

⇒ Pour le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**

**5 salariés sont intervenus en CDD** en lien avec une augmentation du nombre de contrats en CDD.

⇒ Pour le **Foyer d'Hébergement Traditionnel** :

**22 salariés en CDD** tous services confondus : éducatif, services généraux, veille de nuit, chef de service sont intervenus au sein de l'établissement pour des contrats de durées différentes. En lien avec un absentéisme en forte augmentation.

**Ce sont 29 salariés formés** au sein des services et établissement pour l'année 2022, ce qui représente un investissement important de la part des équipes de terrain et de la direction.

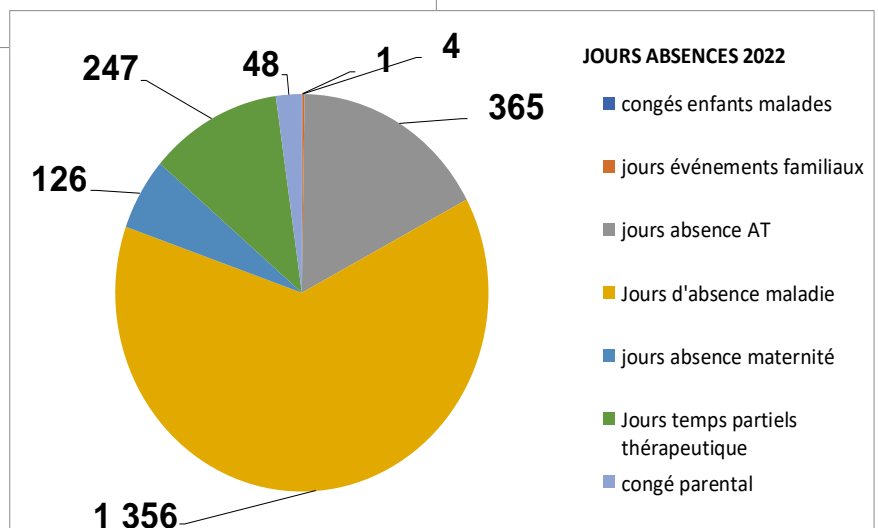
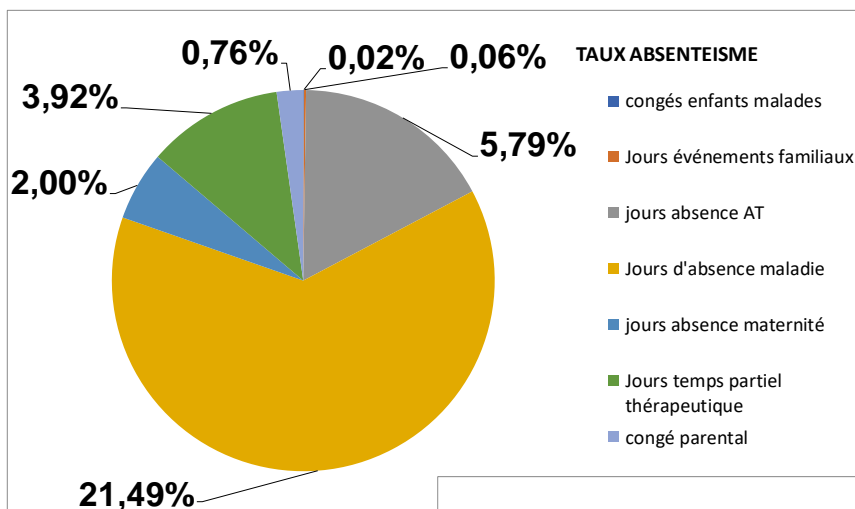
Enfin, nous constatons une augmentation de 12% du nombre de CDD, en lien avec des arrêts de travail liés à la crise sanitaire (salariés positifs à la COVID 19), des arrêts de travail longs pour raison médicale, une absence pour maternité et congé parental, et deux accidents de travail.

### ↳ Absentéisme

⇒ Foyer d'Hébergement Traditionnel

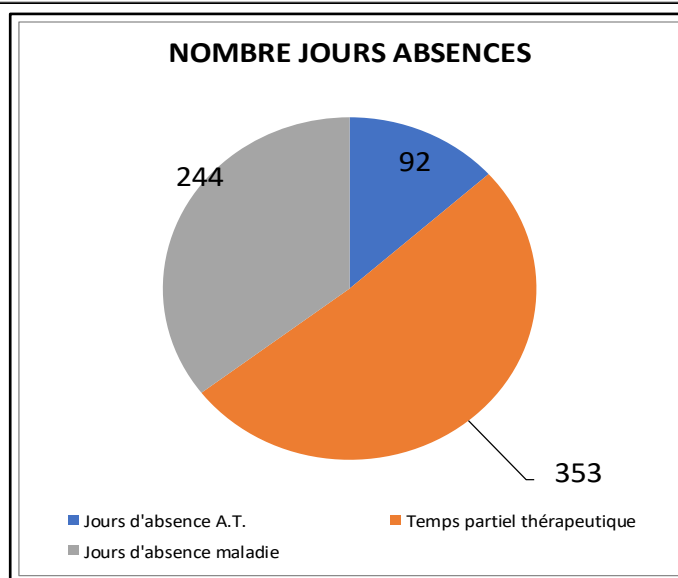
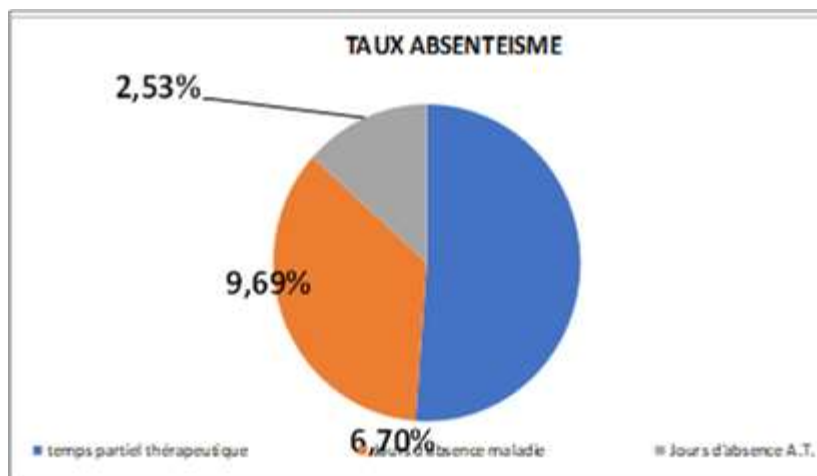
Le taux d'absentéisme est de **34,03** pour 2022.

Pour rappel il était de 5,38% en 2019, 14% en 2020 et 20,38% en 2021. Il augmente fortement cette année avec l'absence longue plus de 6 mois de 3 salariés.



⇒ **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**

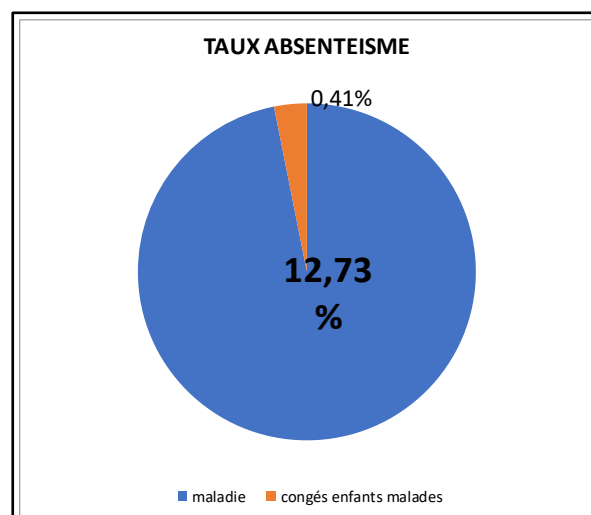
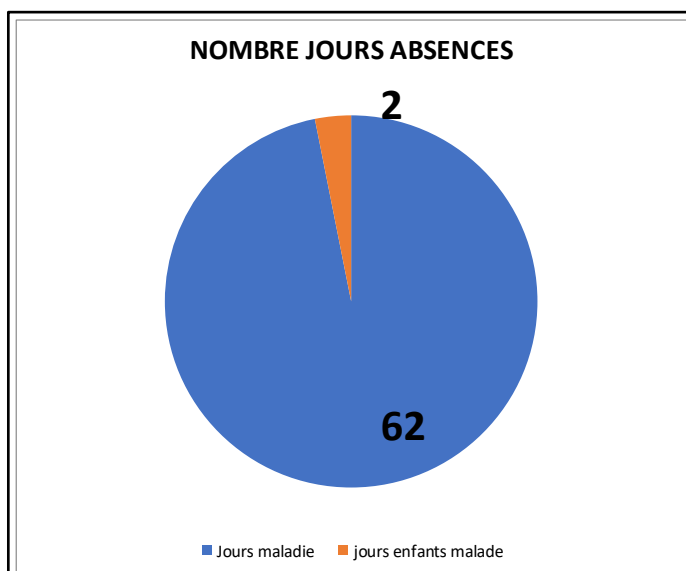
Le taux d'absentéisme est de **18,91%** pour 2022 (23,70% en 2021 ,20,78% en 2020.)



⇒ **Service d'Accueil de Jour**

Le taux d'absentéisme est de **13,14%** en 2022 (12,34% en 2021 (34,15% pour 2020).

Pour rappel le taux d'absentéisme était de 0,44% pour 2019.





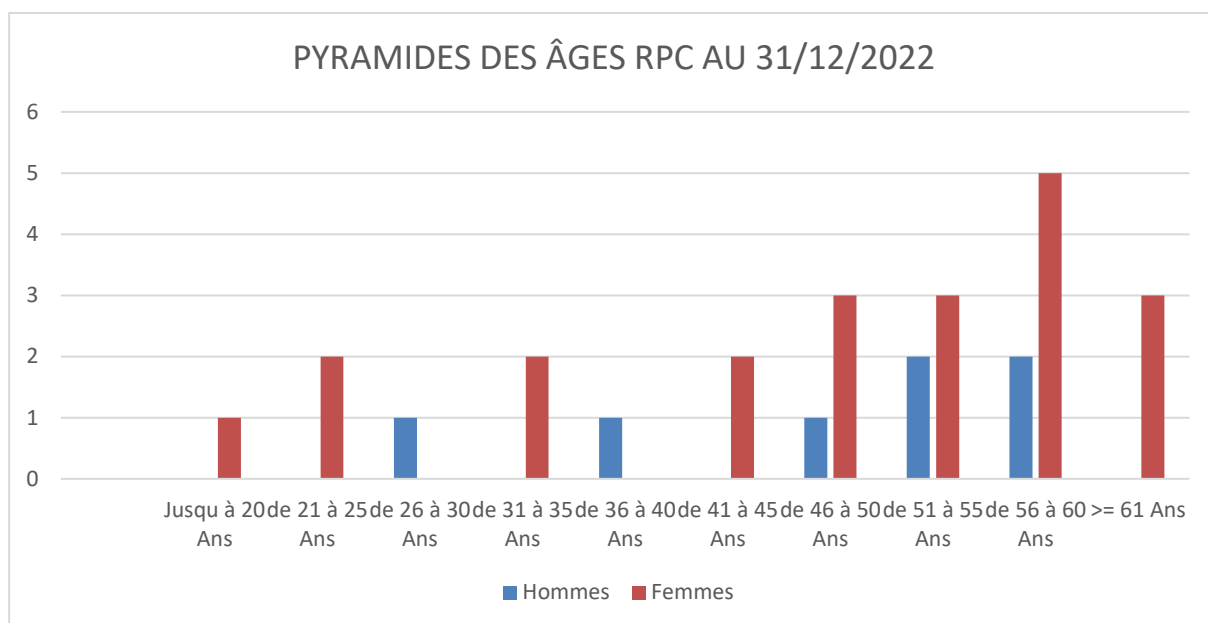
**L'absentéisme global** au sein du pôle Hébergement et Services reste important pour 2022., et est en augmentation pour 2 des structures. Il est à mettre en lien avec des arrêts de longues durées de professionnels en CDI, pour de la maladie, de la maternité, des accidents de travail de longue durée.

Nous notons de plus en plus de reprise de travail en temps thérapeutique après des arrêts maladie de longue durée.

↳ **Pyramide des âges**

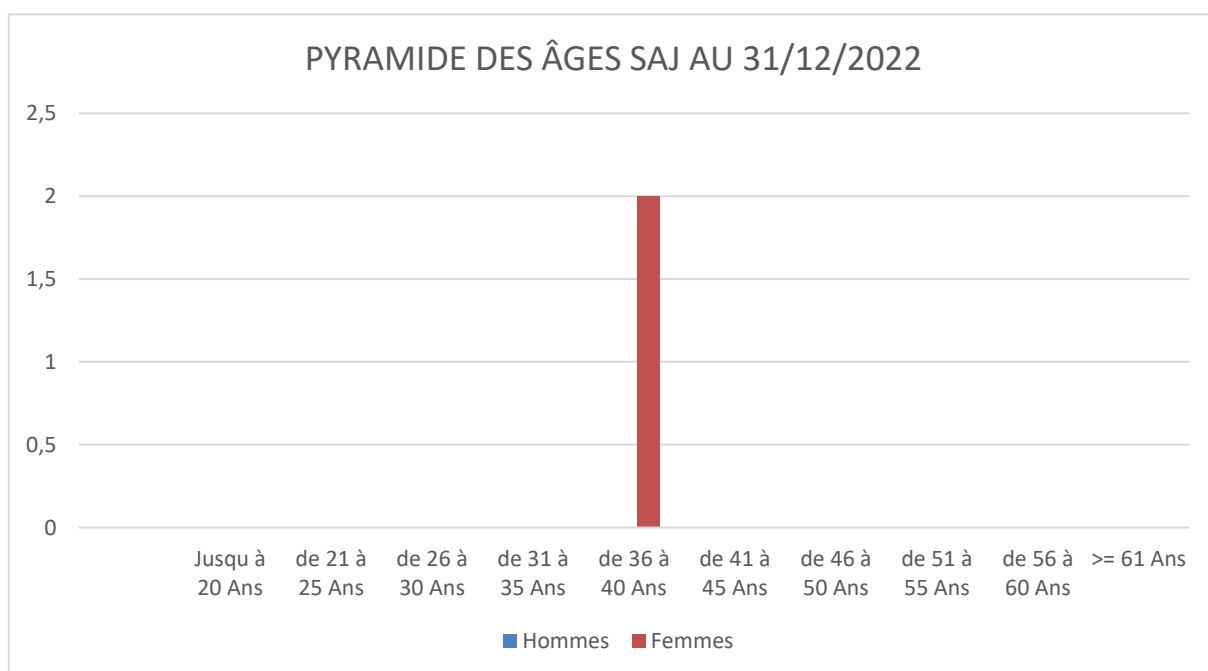
**Pyramide des âges FHT au 31/12/2022**

**L'âge moyen est de 51 ans (49,61 ans en 2021)**

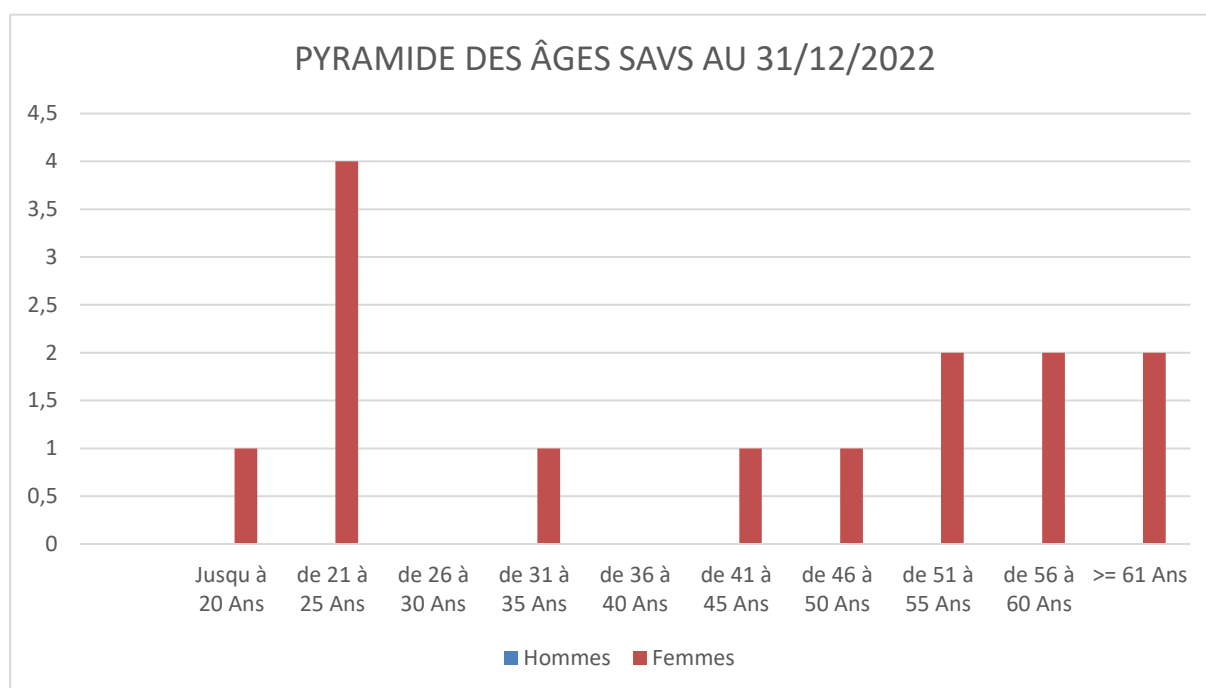


**Pyramide des âges SAJ au 31/12/2022**

**L'âge moyen est de 38 ans (37 ans en 2021)**



**Pyramide des âges SAVS au 31/12/2022**  
**L'âge moyen est de 45 ans (45,83 ans en 2021)**



La lecture de nos trois pyramides des âges fait apparaître un **âge moyen à 45 ans pour l'année 2022**.

- En 2021 : **58%** de l'effectif global se situe dans la catégorie Sénior.
- En 2020 : **66%** de l'effectif global se situe dans la catégorie Sénior.
- En 2019 : **59,5%** de l'effectif global se situe dans la catégorie Sénior.

## IV.3 GESTION RH

### Recrutement en tension

La tension pour recruter du personnel se poursuit. Nous continuons de nous adapter aux exigences des candidats et de pallier les absences avec des professionnels parfois non diplômés.

Nous avons fait le choix d'accompagner deux professionnels dans le cadre de **contrat d'apprentissage** : un Moniteur Educateur en seconde année pour le FHT et une Educatrice Spécialisée en seconde année pour le SAVS. Cette 1<sup>ère</sup> expérience apporte pour partie satisfaction.

Le temps important consacré à la recherche de candidats, les échanges téléphoniques, l'organisation des rendez-vous, les retours auprès des candidats, ainsi que la multiplicité de contrats, leurs suivis, la réactualisation des plannings ... est véritablement chronophage pour l'équipe de direction. Nous constatons une **augmentation du nombre de contrats de 150% depuis 2019**.

Les délais de recrutement ne cessent de s'allonger, faute de candidat.

Cela engendre également une lassitude pour l'équipe de direction qui manque de temps pour développer de nouveaux projets, organiser le travail au quotidien, répondre aux exigences réglementaires, ...et pour les équipes de terrain pour qui cela engendre une désorganisation, un fonctionnement en mode dégradé.

Et enfin, pour les personnes accompagnées qui doivent sans cesse s'adapter à de nouveaux salariés, qui ressentent l'impact sur la continuité de leurs projets personnalisés, et de fait une dégradation de la qualité de leurs accompagnements.

Le glissement de tâches entre Cheffes de Service, Assistante de direction et Directrice devient inévitable : lors des congés, des absences pour formation, absences pour maladie, mais aussi lorsque la tension en Ressources Humaines est très forte comme actuellement. Conséquence directe, une surcharge de travail pour toutes, dans un contexte où il est difficile de prévoir cette sortie de crise RH.

#### IV.4 Formation du personnel

<b>Formations OPCO Santé - PDC 2022</b>				
<b>Nature de la formation</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nb heures</b>	<b>Organisme</b>	<b>Lieu</b>
Langue des Signes	- AMP - Agent administratif	2 X 12H00	CLSF BERTHIER	Louhans
Aide aux déplacements, accompagnement des personnes non voyantes	- AMP SAVS	4H00	Les Yeux en promenade	Dijon
Fonction tutorale (2022/2023)	- ES SAVS	63H00		
La sensorialité dans l'accompagnement de la personne au quotidien	- Cheffes de service FHT/SAJ et SAVS - Travailleurs sociaux FHT/SAJ/SAVS	21H00 X 9 personnes	APF Formation	Chalon s/S
Donner du sens à ses missions et acquérir des repères dans son travail au cœur de l'institution	- Services généraux - Surveillant de nuit	14H00 X 7 personnes	MSE Formation	Chalon s/S
CEGI PLANNING NEXT	- Directrice - Cheffes de Services - Secrétaire de direction	7H00 X 4 personnes	CEGI	Chalon s/S

Formations OPCO Santé - PDC 2022 (suite)					
Avec ESAT AMEC	Prise en charge des troubles du comportement	- CESF SAVS	28H00 1 personne	INFIPP	Crissey
	Accompagner au travail une personne avec autisme	- ME SAVS	21H00 X 2 personnes	INFIPP	Crissey
CAFERUIS (2021 à 2023)		- ES SAVS	217H00	IRTESS	Dijon
Electricien d'équipement (2021-2022)		- ME SAVS	771H00	AFPA Bourgogne	Chevigny St Sauveur

Formations hors OPCO Santé				
Nature de la formation	Fonction	Nb heures	Organisme	Lieu
Projet d'établissement (2021 à 2023)	- Collectif	49H00	CREAI	Chalon s/S
Analyse de la pratique professionnelle	- Equipes éducatives FHT/SAJ/SAVS	2 groupes 2H00 / session X 20 séances	IRTESS	Chalon s/S
Formation au risque incendie	- Collectif	3H50 X 23 personnes	Groupe FORCES	Chalon s/S
Recyclage SST	- Travailleurs sociaux - Services généraux	7H00 X 7 personnes	MT 71	Chalon s/S
Formation initiale SST	- Surveillante de nuit - ES SAVS - CESF SAVS	14H00 X 1 personne	MT 71	Chalon s/S

Les actions de formation mises en œuvre pour l'année 2022 ont concerné l'ensemble des salariés du Pôle AMEC Hébergement et Services, pour un total de **1 565 heures** (pour rappel 1 171 heures en 2021 : 188 heures en 2020 ; 671,5 heures en 2019).

2 salariés bénéficient d'une formation dans le cadre du **dispositif de Transition Professionnelle**.

## IV.5 Accueil et suivi de stagiaires en formation

### **2 contrats d'apprentissage avec le CFA (centre de formation par l'apprentissage) Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté à Dijon**

- 1 personne en formation Educateur Spécialisé 2<sup>ème</sup> année IRTESS Dijon (07/2022 à 07/2024)
- 1 personne en formation Moniteur Educateur 2<sup>ème</sup> année IRTESS Dijon (09/2022 à 09/2023)

#### **Au Foyer d'Hébergement Traditionnel**

- 1 personne en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel du 19/09/2022 au 30/09/2022 – découverte du métier de Moniteur Educateur
- 1 personne en formation Moniteur Educateur 2<sup>ème</sup> année IRTESS – stage 12 semaines du 27/09/2021 au 13/03/2022 (420 heures)
- 1 personne en formation AES / IRTESS Chalon sur Saône, du 28/11/2022 au 07/04/2023 (420 heures)

#### **Au SAVS**

- 1 personne en formation Educateur Spécialisé 3<sup>ème</sup> année / IRTESS Dijon, du 14/01/2021 au 30/04/2022 (stage de 26 semaines, soit 910 heures).

#### **Au Service d'Accueil de Jour**

- Pas de stagiaire en 2022.

## IV.6 Démarche Qualité

La réécriture du projet d'établissement a été initiée en Novembre 2020 avec le CREAL. Ce travail a été reporté en lien avec la crise sanitaire et un changement d'intervenante. Il a repris en 2021 et devra s'achever début d'année 2023. Il a permis de venir réinterroger les pratiques professionnelles, de réaliser un véritable état des besoins, attentes du public accompagné (sous forme de groupes de paroles ou questionnaires), de se projeter pour les 5 ans à venir et proposer des axes forts de transformation de l'offre.

## CONCLUSION et PERSPECTIVES

Les axes de travail principaux pour 2023 sont les suivants :

- ⇒ Maintien d'un travail de qualité malgré les tensions en Ressources Humaines et une adaptation aux attentes du public, de leurs familles et proches.
- ⇒ Maintien d'équipes de salariés diplômés et poursuite des formations en intra ou au sein de l'association.
- ⇒ Poursuite du travail des équipes de direction en lien avec la Direction Générale et l'Association sur la transformation de l'offre.
- ⇒ Mise en œuvre des fiches actions du Projet d'Etablissements à 5 ans.
- ⇒ Reprise du travail de commissions au sein du Pôle en associant les personnes accompagnées.
- ⇒ Réflexion sur la mise en place de salariés dédiés aux missions de coordination au sein du pôle.

Enfin, je remercie l'ensemble des équipes pour le travail accompli tout au long de l'année, ainsi que les personnes accompagnées qui nous accordent leur confiance.

Les équipes éducatives du Pôle AMEC Hébergement et Services  
Catherine BAUDET, Cheffe de Service SAVS  
Nathalie BLOC, Secrétaire de direction  
Clothilde DOUCHY, Cheffe de Service FHT/SAJ  
Marie-Laurence DESCIEUX, Directrice AMEC Hébergement

Document finalisé en MARS 2023